Population, ressources et environnement

par Peter Jacobs

Étape de la consultation publique

Étude
régionale
du détroit
de Lancaster

© Publié avec l'autorisation de
l'hon. John C. Munro, c.p., député,
ministre des Affaires indiennes
et du Nord canadien,
Ottawa, 1981.
QS-8297-010-FF-A1
Nº de catalogue: R72-164/1982-1F
ISBN 0-662-91494-5

This publication is also available in English
ᑕᕐᕿᑦ ᐅᖃᓕᒫᒃᑐᑦ ᐃᓄᐃᑦ ᑎᑎᕋᐅᓯᖅᑐᑦ ᐱᖁᔭᓐᓄᑦᑎᓪᓗᒍ .

Population, ressources et environnement

Evan Browne

Perspectives d'utilisation et de gestion de la région du détroit de Lancaster

Étape de consultation publique

par Peter Jacobs

Août 1981

Étude de la région du détroit de Lancaster: débat public

10 Août 1981

M. John Munro
Ministre des Affaires indiennes et du Nord
Chambre des Communes
Ottawa (Ontario)

Monsieur le Ministre,

Votre Ministère a pris une initiative d'importance sur le Haut Arctique et décisive en ce qui concerne les préoccupations nationales de cette région du Canada. L'Étude de la région du détroit de Lancaster et l'ébauche du Livre vert sont les fruits d'une première tentative gouvernementale de planification régionale du Nord.

Cette première expérience du Ministère a été accueillie très favorablement par l'opinion publique et c'est dans une optique positive qu'il faut examiner les commentaires et les critiques formulés jusqu'à présent.

Au cours des débats publics que j'ai eu l'honneur de présider, un certain nombre de questions-clé ont fait l'objet d'un accord presque unanime. Les réunions qui ont eu lieu dans la région du détroit de Lancaster ainsi que les ateliers du Nord et du Sud confirment l'attitude positive manifestée face à cette initiative de votre Ministère.

M. Hornal, qui représentait votre Ministère à l'atelier du Nord, a accepté de tenir d'autres audiences publiques suite à la présentation du format définitif du Livre vert. Vous trouverez, dans le rapport qui suit, l'organisation et la formule suggérées pour ces débats.

Selon l'opinion générale, il est impossible d'évaluer les possibilités d'utilisation et de gestion de la région du détroit de Lancaster sans saisir la dimension nationale et mondiale du problème. Nous avons donc suggéré que ces choix tiennent compte des répercussions mondiales que la conservation et l'utilisation des ressources renouvelables et non renouvelables du Haut Arctique pourraient avoir, et, que la question de la souveraineté canadienne sur cette région soit abordée en temps et lieu. Afin de bien comprendre tout ce qu'impliquent l'utilisation et la gestion de la région du détroit de Lancaster, il faut également étudier les conséquences de notre politique nationale en matière d'indépendance énergétique et d'aménagement du Nord. C'est à cette condition que le public pourra juger de la place à accorder aux intérêts régionaux et à ceux de la nation.

Deux autres questions d'intérêt national ont fréquemment été soulevées au cours des débats publics.

La première reflète l'importance d'une politique nationale dans tous les secteurs gouvernementaux ayant des intérêts dans le Haut Arctique. Le public a clairement indiqué l'urgence de l'adoption d'une politique nationale cohérente dans les domaines de l'énergie, des transports, de la conservation et du développement du Haut Arctique.

La deuxième question porte sur les revendications territoriales des autochtones dans les régions nordiques. C'est un sujet d'une importance capitale pour les autochtones du Canada, en particulier pour les Inuit du détroit de Lancaster, et sur lequel on ne saurait trop insister. Le Livre vert doit faire état de la question et des négociations en cours.

Votre cabinet a déjà pris des mesures importantes dans ces domaines, mais, en tant que porte-parole des participants aux débats publics, il me faut souligner l'urgence de la mise au point et de la communication d'un programme national cohérent pour la mise en valeur du Nord aussi bien que l'urgence d'un règlement des revendications territoriales des autochtones.

L'Étude de la région du détroit de Lancaster peut être interprétée comme une ébauche cohérente de notre propre dialogue Nord-Sud. Vouloir traiter équitablement les intérêts nationaux et régionaux de deux cultures est un défi d'une importance nationale et même mondiale qui demandera une attention particulière. A cette fin, il faudrait évaluer plus en détail et très soigneusement les avantages sociaux, économiques et écologiques dont pourraient bénéficier les habitants de la région du détroit de Lancaster pour chacune des possibilités d'utilisation examinées dans le Livre vert.

Les Inuit qui ont participé aux débats publics ont très clairement

défini l'un de leurs buts essentiels: le maintien de leur liberté de choisir un mode de vie. Par conséquent, l'analyse des possibilités d'utilisation et de gestion de cette région devrait tenir compte de tous les changements qui pourraient être imposés aux modes de vie traditionnels des autochtones.

L'examen public du Livre vert devait se poursuivre pour plusieurs raisons. La plus importante concerne les possibilités d'utilisation future présentées au public. Elles n'ont pas été suffisamment bien définies, leur portée et leur mise en oeuvre n'ont pas été clairement expliquées.

Dans le rapport ci-joint, nous avons formulé une série de recommandations qui s'appuient sur les commentaires du public. Afin d'identifier et d'élaborer les possibilités d'utilisation du détroit de Lancaster, le Livre vert devrait:

- définir des choix qui cernent les possibilités d'utilisation des ressources renouvelables de la région d'une façon continue, et au cours d'une période suffisamment longue;
- élaborer une stratégie de conservation pour toutes les possibilités examinées et fixer les priorités à respecter en ce qui concerne la nature des mesures de conservation et les zones à protéger dans cette région;
- étudier toutes les possibilités définies, y compris celle de *ne pas entreprendre* des activités industrielles; et
- étudier toutes les possibilités définies, y compris celle de permettre d'ici cinq ans une navigation accrue dans le détroit de Lancaster pour assurer le transport du pétrole et du gaz naturel pendant toute l'année.

Toutes les possibilités devraient être étudiées en détail dans le cadre des programmes nationaux appropriés. Il faudrait souligner les avantages pour la région ainsi que les répercussions sociales, économiques et écologiques. Rappelons que les répercussions émergeant de chaque possibilité d'utilisation doivent être examinées en fonction des activités traditionnelles des autochtones.

L'urgence d'un programme de planification régionale dans le Haut Arctique a pratiquement fait l'unanimité. Divers ministères, l'industrie, des spécialistes des questions nordiques et les habitants de la région se sont prononcés dans ce sens.

Cette opinion largement exprimée ne condamne pas les procédures d'examen actuelles de réglementation et de contrôle. Effectivement, le Processus fédéral d'évaluation et d'examen en matière d'environnement (PEEE) a contribué dans une grande mesure au lancement de l'Étude de la région du détroit de Lancaster. Cependant, pour être réellement efficace et s'appliquer à l'ensemble du Nord canadien, l'examen, projet par projet, doit se faire en fonction de buts et d'objectifs précis et d'un programme de planification régionale.

Selon l'opinion générale, des principes et des directives s'imposent pour mener le programme de planification proposé. Au cours des débats publics, on a examiné, et dans certains cas modifié, les principes directeurs établis dans un atelier précédent organisé par le Comité des ressources arctiques canadiennes et adoptés par l'Association des Inuit de la région de Baffin et l'Association Inuit Tapirisat du Canada. Ces principes sont énoncés dans le rapport ci-joint.

Votre Ministère doit publier un document d'orientation sur la planification de l'utilisation des terres nordiques qui sera un élément essentiel des débats publics à venir et qui aidera à définir le Livre vert. Les exposés présentés au cours des débats publics antérieurs laissent prévoir que cette initiative sera, en principe, très favorablement accueillie. Il faudrait diffuser ce document au grand public dans les plus brefs délais.

Dans la mesure du possible, les parties de ce document d'orientation qui se rapportent aux possibilités d'utilisation et de gestion de la région du détroit de Lancaster, devraient être insérées dans le Livre vert et expliquées. Les nouvelles données scientifiques provenant du programme EMMEA devraient également paraître dans les sections appropriées du Livre vert.

Dans la dernière section du rapport, nous nous interrogeons sur les méthodes de planification qu'il conviendrait d'adopter. L'importance d'une planification est l'un des nombreux points qui ressortent de

l'examen public de l'ébauche du Livre vert. Mais le fait de vouloir planifier ne résout pas, *a priori*, les questions complexes qui se posent dans le contexte des deux cultures prédominantes dans la région du détroit de Lancaster. A notre avis, nombre des principes de base du processus de planification, tels qu'ils sont compris et appliqués dans le sud du Canada, risquent de ne pas convenir au milieu arctique.

Les travaux réalisés à ce jour par votre Ministère et certains autres ministères fédéraux qui ont collaboré à l'Étude de la région du détroit de Lancaster méritent d'être reconnus. Toutefois, malgré les nombreuses étapes franchies, il reste encore beaucoup à faire.

Nous sommes tous confrontés au défi que représente l'élaboration d'un processus de planification type dans le Haut Arctique. Ce processus doit tenir compte des intérêts nationaux et régionaux. Il doit être perçu, compris et approuvé par toute la société canadienne, celle du Nord et celle du Sud. Il doit permettre de préserver notre riche héritage biologique en vue d'une exploitation durable. Le défi en lui-même et le processus qu'il nous faut élaborer sont, sans aucun doute, passionnants. Mais si nous refusons d'y faire face et si nous ne faisons pas preuve d'imagination et de dynamisme, les répercussions sociales et écologiques de nos interventions risquent de dépasser tout ce qui a été envisagé au cours des débats publics.

Le rapport présenté ici se veut un compte rendu fidèle et exact des débats publics et nous espérons qu'il vous incitera à la réflexion et à l'action.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre très haute considération,

Peter Jacobs.

Le Président des débats publics
de l'Étude de la région du détroit de Lancaster,
Peter Jacobs

Table des matières

Lettre au Ministre 3

1. Introduction 9
Région à l'étude 11
Première étape: Ébauche du livre vert 11
Deuxième étape: Audiences publiques 11
Troisième étape: Le Livre vert 12

2. Les différents aspects de l'étude de la région du détroit de Lancaster 14
Contexte mondial 14
Contexte national 16
Contexte régional 19

3. Perspectives d'utilisation du détroit de Lancaster 23
Méthodes de consultation publique 24
Les stratégies possibles 27
Perspectives de développement 28
Perspectives de conservation 32
Résumé 35

4. L'importance d'un plan de gestion pour la région 36
La planification fait l'unanimité 36
Participation à la planification 38
Principes de planification 38
La planification 40

5. Comment planifier 43
Le temps 44
L'espace 44
La technologie appropriée 44
L'information 45
Planifier en vue d'un changement 45

Appendices 47
A. Résumé de la transcription officielle des commentaires 48
B. Soumissions formelles 58
C. Documents produits lors des audiences publiques 59
D. Lettres choisies 60
E. Bibliographie partielle 61
F. Liste des participants aux ateliers de Resolute (T.N.-O.) et de l'université de Carlton (Ottawa) 64

1. Introduction

Julian Inglis

Arctic Bay

Le détroit de Lancaster, situé dans le Haut Arctique canadien, est un chenal relativement court qui forme l'entrée est du fameux passage du Nord-Ouest. Les habitants de cette région ainsi que leur environnement sont des éléments uniques du patrimoine naturel et culturel du Canada. Ce détroit est la zone du Haut Arctique canadien la plus riche et la plus productive, du point de vue biologique. C'est probablement la zone la plus riche de tout le Nord circumpolaire. Ses ressources naturelles assurent toujours la subsistance d'une importante population inuit qui vit en harmonie avec son milieu depuis des siècles dans une région arctique qu'elle considère comme son territoire.

Ces dernières années, l'acheminement par le détroit de Lancaster, du pétrole, du gaz naturel et du minerai, découverts en importantes quantités dans le Haut Arctique, jusqu'aux grands centres canadiens et aux marchés internationaux, est devenu une question vitale, d'autant plus que la structure géologique des fonds marins de l'est du détroit laisse présager d'autres réserves importantes d'hydrocarbures. En outre, l'attrait croissant des paysages nordiques et de leur beauté sauvage a entraîné l'essor du tourisme dans cette partie de l'Arctique.

Dans la région du détroit de Lancaster, les rapports entre l'homme et son milieu sont menacés par la poussée accrue des activités humaines. Cette situation a fait ressortir toute une série de problèmes complexes auxquels il faut trouver une solution. Seule une politique claire et cohérente permettra de formuler les décisions qui guideront l'utilisation future et la gestion de cette région. Ce rapport examine le point de vue des Canadiens de différents milieux qui s'intéressent au sort de cette région et qui ont répondu à la question suivante: **Quel serait, selon vous, le meilleur plan d'action pour la région du détroit de Lancaster?**

Nous avons voulu faire de ce document un compte rendu fidèle et exact des commentaires du public sur l'ébauche du Livre vert et nous espérons qu'il se révélera utile lors de la préparation définitive du Livre vert sur la région du détroit de Lancaster.

Région examinée dans le cadre de l'Étude régionale du détroit de Lancaster

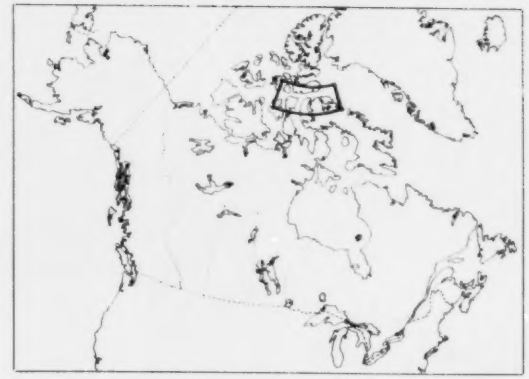

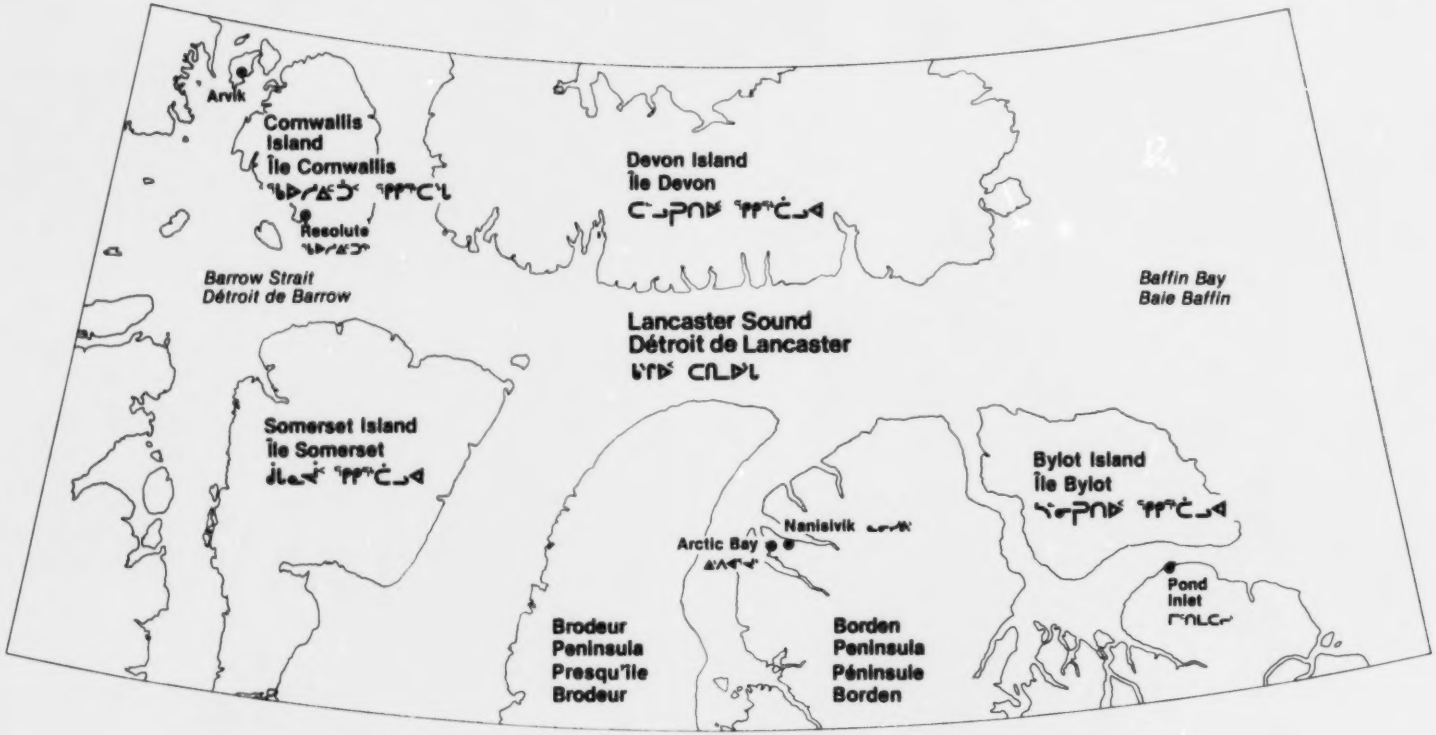

Région à l'étude
La région à l'étude se situe à l'est du passage du Nord-Ouest. Elle couvre le détroit de Lancaster, le détroit de Barrow et le réseau de passages et de bras de mer situés par 73° et 99° de longitude ouest. Elle comprend également les zones côtières et les régions montagneuses des îles Devon, Cornwallis et Little Cornwallis par 75° 40' de latitude nord et les îles Bylot, Baffin et Somerset par 72° de latitude nord. Les villages de Pond Inlet, Arctic Bay et Resolute et le centre minier de Nanisivik font partie de la région à l'étude alors que Grise Fiord se trouve au nord de cette région.

Première étape: ébauche du Livre vert
Un Livre vert sert généralement de document d'étude préparé par les autorités gouvernementales en vue de susciter un débat public sur une question ou une politique particulière. Ce document doit contenir une description claire des questions à l'étude et énoncer les différentes possibilités d'action du gouvernement.

Le Livre vert sur la région du détroit de Lancaster doit ouvrir le débat sur la question complexe des possibilités d'utilisation optimale des ressources de la terre et de la mer. Il doit amener les habitants de cette région, les personnes et les organismes intéressés, à examiner, de façon structurée, tous les aspects de la question.

L'ébauche du Livre vert sur le détroit de Lancaster et les rapports documentaires connexes résument les données que l'on possède actuellement sur les caractéristiques physiques et biologiques, la situation socio-économique et les activités existantes dans cette région. En outre, ces documents examinent la question des ressources non renouvelables, du transport, de la législation et des compétences dans la région du détroit de Lancaster et dans le Haut Arctique canadien en général. Toutes ces données ont pour but de faciliter la planification de l'utilisation des ressources de la terre et de la mer et du processus de prise de décisions. La plupart des renseignements recueillis ont été reproduits sous forme graphique dans un atlas préliminaire (Gouvernement du Canada, 1980a-h).

Deuxième étape: audiences publiques
Dans une première étape, l'Étude de la région du détroit de Lancaster a défini ses buts et objectifs, recueilli et analysé des données sur la région, examiné les diverses répercussions de l'implantation de nouvelles activités sur les activités existantes et défini des stratégies et des choix possibles pour l'utilisation et la gestion de cette région.

Dans une deuxième étape, il s'agissait d'organiser un débat public portant sur l'ébauche du Livre vert rédigé à la fin de la première phase. Cette deuxième étape s'est déroulée en trois temps; il y eu d'abord des réunions dans les quatre villages de la région du détroit de Lancaster, puis un atelier du Nord tenu à Resolute et enfin un atelier du Sud organisé à l'université Carleton, à Ottawa.

L'atlas préliminaire et l'ébauche du Livre vert ont été examinés par les habitants des villages d'Arctic Bay, de Grise Fiord, de Pond Inlet et de Resolute au fur et à mesure que les données étaient recueillies et publiées. Kenn Harper, membre du Groupe de travail de l'Étude de la région du détroit de Lancaster,[1] a expliqué le déroulement et les résultats de la première étape lors de plusieurs visites effectuées dans ces villages. C'est au cours des réunions tenues en avril dernier, dans les quatre villages, que l'on a recueilli les commentaires et suggestions des autochtones et noté les corrections qu'ils souhaitaient voir apporter à l'atlas préliminaire et à l'ébauche du Livre vert. Ces réunions étaient présidées par le chef du Groupe de travail, M. Herman Dirschl (T: 008-014).[2] Au début du mois de mai, un atelier s'est tenu à Resolute pour examiner les perspectives d'avenir de la région du détroit de Lancaster. Les commentaires et suggestions recueillis lors des réunions et de l'atelier du Nord (T: 207-217) ont été communiqués aux participants

[1] Pour de plus amples renseignements sur l'organisation de l'étude, veuillez consulter l'appendice D du Livre vert définitif

[2] Ce rapporté aux transcriptions situées à l'appendice A.

de l'atelier qui a eu lieu en mai, à Ottawa, et au cours duquel de nombreuses perspectives nationales ont été formulées en vue de l'utilisation et de la gestion du détroit de Lancaster (voir appendices A à D).

Troisième étape: le Livre vert
Ce rapport résume les commentaires et les suggestions des habitants de la région et reflète les intérêts de la population canadienne en général. Les recommandations qu'il propose devraient orienter les travaux du Groupe de travail lors de la rédaction définitive du Livre vert qui définira les choix possibles pour l'utilisation et la gestion de cette région.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord s'est engagé à tenir d'autres audiences publiques après la publication définitive du Livre vert. Au cours de l'atelier du Nord, on a demandé aux représentants des villages de suggérer une marche à suivre pour ce nouvel examen. Celle qu'ils ont choisie est semblable à la démarche adoptée pour l'atelier du Nord, à quelques modifications près que voici.

Premièrement, les autochtones veulent avoir le temps d'étudier l'ébauche finale du Livre vert et d'en discuter entre eux. Six mois leur semble un délai raisonnable.

Deuxièmement, les représentants des villages voudraient pouvoir se réunir à huis clos, pendant deux jours, à l'endroit où s'est tenu le deuxième atelier du Nord, afin d'examiner leurs points de vue et d'arriver à un accord.

Enfin, un atelier de trois jours, ouvert au grand public, devrait être organisé pour étudier les perspectives définies dans le Livre vert et informer le gouvernement de toutes les réactions qu'elles ont suscitées.

Les groupes d'intérêt public et les représentants des villages se sont demandé pourquoi d'autres villages, éventuellement touchés par l'aménagement du détroit de Lancaster, et les localités, se trouvant en dehors des limites géographiques de l'étude, n'ont pas été invités à participer à l'atelier. Un participant a fait remarquer que pour les baleines et autres mammifères marins, il n'y a pas de frontière entre les eaux du Canada et celles du Groenland et que, par conséquent, les Groenlandais auraient aussi dû être invités. Il est évident qu'un atelier public, tenu à l'échelle nationale, est indispensable pour obtenir les commentaires de tous les Canadiens intéressés, et nombre d'entre eux ont participé aux ateliers du Nord et du Sud.

La version finale du Livre vert, ou simplement un résumé, devrait être diffusée à tous les Canadiens afin qu'ils sachent où se trouve le détroit de Lancaster et qu'ils soient informés de l'importance de cette région et des possibilités d'utilisation et de gestion proposées par le gouvernement. D'après un exposé présenté en atelier (S-18),[3] un sondage non officiel fait à Ottawa a donné les résultats suivants: seulement 25% des personnes interrogées avait entendu parler du détroit de Lancaster, 8% ont dit être au courant des questions soulevées et 2% connaissaient l'existence du Livre vert. Que ces résultats aient été obtenus ou non au moyen des méthodes de sondage les plus perfectionnées, là n'est pas la question; ce qui est sûr, c'est que tous les Canadiens doivent être sensibilisés au sort des régions nordiques et plus particulièrement du détroit de Lancaster. Le gouvernement doit accroître ses efforts pour atteindre cet objectif.

Pour l'industrie et les autorités gouvernementales, cette étude d'une région nordique est une expérience, un exercice prototype d'une première tentative de planification régionale au nord du 60e parallèle. La valeur de cette démarche a été mise en doute, mais l'opinion générale est très favorable à cette initiative du gouvernement. Cependant, un certain nombre de participants ont souligné que, dans l'avenir, la marche des travaux devrait être plus efficace et plus rapide. L'étude par le Ministère et par le cabinet, des possibilités d'utilisation qui seront exposées dans le Livre vert, ne doit pas être trop retardée par d'autres débats publics.

---

[3] Ce rapporté aux écrits de l'appendice B.

Il faut que le gouvernement et le public s'efforcent d'agir rapidement. D'une part, le gouvernement doit rédiger, imprimer et diffuser le Livre vert dans un délai rapproché, au plus tard à la fin de l'année en cours; d'autre part, le public doit s'engager à examiner le Livre vert en priorité.

L'atelier pourrait être présidé par un membre impartial du public qui serait uniquement chargé de la bonne marche des séances et de la rédaction d'un bref compte rendu d'atelier à l'intention du gouvernement.

Recommandation N° 1

Les débats publics sur la version finale du Livre vert sur la région du détroit de Lancaster devraient avoir lieu dans les trois mois qui suivent sa diffusion au public canadien. Ces débats devraient se terminer par une réunion de deux jours des représentants des villages autochtones et de leurs invités, suivie d'un atelier de trois jours ouvert au grand public.

Recommandation N° 2

Un communiqué gouvernemental devrait préciser aux canadiens les objectifs du dernier examen public du Livre vert. Il devrait aussi indiquer les délais prévus pour la production et la diffusion finale du Livre vert et les dates et lieu du dernier atelier public.

Herman Dreichl

2. Les différents aspects de l'étude de la région du détroit de Lancaster

Evan Browne

Kalluk Paniluk, Pond Inlet

Au cours des ateliers de travail, de nombreux commentaires et exposés écrits ont souligné l'importance de la région du détroit de Lancaster à l'échelle nationale et aussi internationale. Bien que l'Étude de la région du détroit de Lancaster se limite à un territoire précis dans le Haut Arctique, sa portée dépasse ces limites géographiques. Les exposés et études documentaires sur le Haut Arctique le montrent bien. (Voir appendice A).

Cette section a pour but d'examiner et de regrouper les vastes sujets abordés dans les ateliers, en particulier l'importance du détroit de Lancaster à l'échelle mondiale, nationale et régionale. Au cours de l'atelier, on a admis comme principe que l'on ne pouvait pas évaluer adéquatement les possibilités d'utilisation et de gestion de la région sans examiner au préalable la question plus générale des limites géographiques du détroit comme définies dans l'étude.

Contexte mondial

Le détroit de Lancaster intéresse l'opinion mondiale pour au moins trois raisons fondamentales: l'augmentation de la demande mondiale de matières premières et de sources énergétiques, la disparition rapide des zones à l'état sauvage et des milieux relativement peu touchés par l'activité humaine et enfin, la souveraineté territoriale. Ces questions ont été abordées lors de la séance plénière de l'atelier du Sud et des quatre ateliers de travail tenus à l'université Carleton. Même si l'on ne s'y est pas attardé, ces sujets feront partie intégrante des débats publics. Pour certains, il s'agit d'ailleurs de questions-clés.

Ressources non renouvelables

Plus de 7 millions de m^3 par seconde d'eau tiède salée se déversent dans le bassin arctique. Cette masse d'eau véhicule les —ourants intermédiaires et sert de véritable bouche de chaleur. Elle transporte la pollution des côtes de l'Amérique du Nord et de l'Europe occidentale jusque dans l'Arctique. Les polluants atmosphériques sont eux aussi entraînés au nord de la zone industrielle tempérée et vont polluer l'air arctique.

"Les glaces permanentes, qui couvrent quelque 10 millions de km^2

et représentent 30% de toutes les glaces de mer du monde, jouent un rôle important car elles libèrent annuellement 3500 km² de glace dans l'Atlantique Nord et à travers le détroit de Béring" (Young,1981).

L'Arctique est donc un élément important des systèmes physiques complexes de notre planète. C'est aussi une source possible de ressources non renouvelables pour le monde entier. Selon l'Association minière du Canada (S-07), la demande mondiale doublera d'ici vingt ans et les régions nordiques du Canada occuperont une place de plus en plus importante dans les programmes canadiens d'exploitation minière au cours de cette période. Le Programme énergétique national (Gouvernement du Canada, 1980 i) indique clairement que, dans les années à venir, l'économie nationale dépendra de la découverte et de l'exploitation des nouvelles ressources de pétrole et de gaz naturel. Nul doute que la balance des paiements du Canada est étroitement liée à l'exploitation des ressources non renouvelables.

Ressources renouvelables
En 1979, la Commission d'évaluation environnementale du Processus fédéral d'évaluation et d'examen en matière d'environnement (PEEE) s'est réunie afin d'étudier une demande d'exploration des réserves d'hydrocarbures du détroit de Lancaster. Pratiquement tous les participants ont reconnu que cette région abrite de nombreuses espèces d'oiseaux, mammifères marins et diverses autres formes de vie.

Selon la Fédération canadienne de la nature: (S-17),

- la vie planctonique est beaucoup plus riche et plus variée dans le détroit de Lancaster que dans les autres eaux du Haut Arctique canadien;
- la morue arctique est plus abondante dans le détroit de Lancaster que dans la mer de Beaufort;
- deux à trois millions d'oiseaux migrent, font halte et s'alimentent dans le détroit de Lancaster, soit plus de 50% de toutes les espèces de l'Arctique de l'Est canadien; et
- un tiers ou plus des narvals de l'Amérique du Nord empruntent le détroit de Lancaster ou estivent dans les environs.

Les répercussions du transport maritime pendant toute l'année, de l'exploration et de l'exploitation des ressources non renouvelables, ou tout simplement de la pollution de l'air et de l'eau, sur toute cette faune sont l'objet de discussions de plus en plus nombreuses. Ces questions n'intéressent pas uniquement le Canada.

Selon la stratégie mondiale pour la conservation, élaborée par l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources *Living Resource Conservation for Sustainable Development*, "si les activités de développement ont pour but d'améliorer la situation sociale et économique, les mesures de conservation doivent, quant à elles, préserver les ressources de la terre qui permettent d'entretenir la vie et l'activité humaine." Cet organisme a défini trois objectifs précis qu'il juge essentiels à la conservation des ressources vivantes. Ces objectifs sont les suivants:

- protéger les processus écologiques et les systèmes fondamentaux du maintien de la vie qui permettent la survie et l'évolution de l'homme;
- préserver la diversité génétique nécessaire, d'une part, au processus de reproduction et à l'évolution des espèces animales et végétales, et d'autre part, à l'avancement de la recherche scientifique et de la technique; et
- préserver les espèces et les écosystèmes dont dépendent des millions de localités rurales aussi bien que des grandes industries.

L'utilisation et la gestion du Haut Arctique canadien et du détroit de Lancaster en particulier doivent être envisagées dans une optique qui respecte ces objectifs universels. Sinon, des conséquences néfastes seraient à craindre pour les collectivités autochtones et les agglomérations canadiennes plus au Sud, ainsi que pour la structure fragile des espèces et des peuplements de la terre dont l'homme fait partie serait menacée.

Au cours de son exposé à l'atelier du Sud, M. Svoboda a souligné que la vie organique est un phémomène délicat dans toutes les parties du monde et encore plus dans l'Arctique. "C'est un cheveu fin sur un crâne déjà passablement dégarni" (T: 531).

Souveraineté

Selon les termes d'une étude menée en 1980 par le comité de l'Arctique de Monaco (*Inuit Circumpolar Conference, 1980*), toute activité en milieu polaire laisse une empreinte ineffaçable et toute entreprise a des répercussions plus importantes dans cette région où les fonctions correctives de l'homme, de la terre et de la mer, sont considérablement réduites et toujours limitées par la rigueur des conditions climatiques. Ceci implique que toutes les parties qui s'intéressent à l'Arctique doivent assumer leurs responsabilités. Les nations ne peuvent plus se considérer comme simples possesseurs de territoires présentant un intérêt pour l'humanité entière, mais plutôt comme gestionnaires temporaires des ressources permanentes de l'humanité.

A l'heure actuelle, le droit de souveraineté du Canada sur les îles de l'Arctique n'est pas contestée, et les eaux à l'intérieur de l'Archipel, incluant celles du passage nord-ouest, sont des eaux canadiennes territoriales. De nombreux pays reconnaissent la valeur de l'Arctique et son importance stratégique du point de vue de ses ressources non renouvelables, de sa situation d'intérêt militaire et même comme réservoir d'eau douce dont un monde en proie à la sécheresse a bien besoin. Par conséquent, l'utilisation et la gestion de cette région sont des questions qui vont provoquer des pressions dépassant le contrôle strictement canadien. "Le Haut Arctique s'étend en majeure partie sur la haute mer; les ressources naturelles de cette masse d'eau et les eaux elles-mêmes ne sont protégées par aucune entente internationale" (Young, 1981).

Les navires transportant le pétrole de l'Alaska peuvent fort bien emprunter le passage du Nord-Ouest et donc le détroit de Lancaster sans autre forme de contrôle que les dispositions de la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques, seule réglementation fédérale qui régit à l'heure actuelle la navigation dans l'Arctique. Le Canada a porté la limite de ses eaux territoriales de 3 à 12 milles et a étendu sa zone économique exclusive pour la pêche jusqu'à 200 milles des côtes. Cependant, les États-Unis ont contesté ces mesures destinées à assurer un certain contrôle sur la navigation dans l'Arctique. Les aspects légaux de cette question sont l'objet d'une étude documentaire très précise et claire qui a été distribuée aux participants de l'atelier du Sud (Pharand, 1980).

Au cours d'un atelier précédent qui portait sur le détroit de Lancaster, on a souligné que, du fait de l'intérêt croissant de certains pays pour l'Arctique, les États-Unis par exemple, et de la position mal définie du Canada, la planification de l'aménagement des régions semblables au détroit de Lancaster soulèvent de plus en plus de difficultés (Roots, 1979).

Par conséquent, toutes les questions des ressources renouvelables et non renouvelables, de souveraineté et de contrôle représentent un aspect important des possibilités d'utilisation et de gestion qui seront proposées dans le Livre vert.

Recommandation N° 3

Lors de la définition et de l'élaboration des possibilités d'utilisation et de gestion du détroit de Lancaster, il faudrait envisager et analyser les implications mondiales de la conservation et/ou de l'utilisation des ressources renouvelables et non renouvelables du Haut Arctique. En outre, la question de souveraineté et de contrôle sur le Haut Arctique devrait être examinée par les organismes appropriés.

Contexte nationale

Il y a plus de neuf ans que le ministre Jean Chrétien a présenté les objectifs de mise en valeur du Nord du gouvernement canadien au Comité permanent des Affaires indiennes et du développement du Nord canadien (Gouvernement du Canada, 1972). Les objectifs fixés, comme mentionnés dans *Le Nord canadien 1970-1980*, pour la décennie étaient les suivants:

- améliorer le niveau de vie et la qualité de vie des habitants des régions nordiques par des mesures qui respectent leurs préférences et leurs aspirations et leur garantir l'égalité d'accès à l'emploi;
- protéger et mettre en valeur l'environnement nordique en tenant

compte de l'expansion économique et de l'évolution sociale;
- favoriser une expansion économique viable afin que les régions nordiques puissent contribuer au développement de l'économie nationale et à l'amélioration du niveau de vie des Canadiens;
- favoriser la contribution sociale et culturelle des populations nordiques au développement de la société canadienne;
- continuer à favoriser l'autonomie administrative des territoires nordiques;
- maintenir la souveraineté du Canada sur le Nord et assurer la sécurité de ces territoires; et
- exploiter toutes les possibilités d'activités récréatives dans les territoires nordiques.

A cette époque, le ministère des Affaires indiennes et du Nord avait formulé ses préoccupations en ce qui concerne les autochtones et mis au point des mesures en vue de réaliser les objectifs du gouvernement. Le rapport présenté au comité permanent soulignait en outre que la capacité d'absorption de l'économie régionale devrait être examinée avec attention afin de déterminer les mesures à prendre pour préparer la région et ses habitants aux projets d'aménagement publics ou privés (Gouvernement du Canada, 1972; p. 31).

D'un certain point de vue, l'Étude de la région du détroit de Lancaster est la suite logique de la déclaration intitulée *Le Nord canadien 1970-1980* qui définit les objectifs, les stratégies et les besoins du Canada. Pour la plupart, ces objectifs sont encore valables aujourd'hui.

Cependant, les priorités du gouvernement ont changé et elles continueront de le faire. Par exemple, le programme énergétique national traduit la préoccupation croissante du Canada en ce qui concerne son indépendance énergétique. "Nous devons définir une politique qui permettra aux Canadiens de prendre en main leur avenir énergétique en assurant leur propre approvisionnement afin de ne plus dépendre du marché mondial du pétrole" (Gouvernement du Canada, 1980).

La politique du "besoin de savoir" exprime en quelques mots la volonté du gouvernement d'inventorier les réserves de pétrole et de gaz naturel dans toutes les terres de la Couronne et les eaux territoriales. Selon le programme énergétique national, le Canada produit déjà plus d'énergie qu'il n'en consomme, mais les réserves de pétrole courantes de l'Ouest canadien s'épuisent et les énergies nouvelles vont nécessiter d'énormes investissements avant que le pétrole des régions reculées puisse approvisionner le marché.

Les ressources énergétiques des régions reculées sont donc devenues de plus en plus importantes pour le Canada qui veut atteindre son indépendance pétrolière d'ici la fin de la décennie. L'Étude de la région du détroit de Lancaster est donc étroitement liée aux travaux d'exploration et d'exploitation du pétrole et du gaz naturel de l'Arctique que le Canada envisage d'entreprendre pour approvisionner les marchés du sud du pays. Le détroit de Lancaster est la seule voie de transit possible pour ces ressources énergétiques.

Dans quelle mesure peut-on concilier les objectifs nationaux fixés dans la déclaration *Le Nord canadien 1970-1980* avec la politique du "besoin de savoir" et le Programme énergétique national? La politique nationale exposée dans le Programme énergétique national souligne que l'exploitation des ressources d'hydrocarbures au nord du 60e parallèle devra respecter les milieux écologiques et sociaux. Mais selon quels critères pourrons-nous évaluer les modifications que le milieu nordique pourra supporter? Les données que nous avons recueillies sur les milieux biophysiques et sociaux du Haut Arctique canadien sont-elles vraiment sûres? Avec quelle exactitude pouvons-nous prévoir l'évolution de ces éléments si le détroit de Lancaster est ouvert à la navigation pendant toute l'année?

Selon le mémoire que le ministère de l'Environnement a présenté à l'atelier (S-01), les autochtones de la région du détroit de Lancaster sont surtout préoccupés par la pauvreté des données dont on dispose pour prévoir les répercussions des activités d'exploration, d'exploitation et de navigation sur l'environnement. Face à l'expansion actuelle et à venir des activités dans l'Arctique, les spécialistes vont devoir formuler des recommandations et des

évaluations précises, de plus en plus nombreuses, quant aux répercussions écologiques des activités envisagées. C'est grâce à la connaissance et à l'observation des processus fondamentaux des écosystèmes de l'Arctique que l'on obtiendra les meilleures évaluations possibles. Le mémoire recommande fortement, entre autres, que les programmes de science environnementale du gouvernement et de l'industrie soient élargis afin de prévoir, outre les recherches sur les processus fondamentaux des écosystèmes de l'Arctique, des mesures concrètes destinées à prévenir ou à minimiser les répercussions des activités en cours.

Le rapport rédigé en 1979 par E.F. Roots (*Lancaster Sound: Issues and Responsibilities*) précise que dans de nombreux domaines très importants, les données de base sont insuffisantes et que l'on ne connaît pas suffisamment bien les caractéristiques des ressources et les processus écologiques pour évaluer les problèmes techniques, sociaux et économiques qui s'y rattachent. A l'heure actuelle, la contribution financière, scientifique et administrative du gouvernement aux recherches régionales en cours est insuffisante pour que les résultats des recherches entreprises par l'industrie, par le gouvernement ou par les universités puissent être regroupés dans une structure cohérente de données régionales.

Les sept objectifs du ministère des Affaires indiennes et du Nord, l'indépendance énergétique fixée pour la décennie et la coordination de la recherche dans le Nord représentent seulement trois des nombreuses questions qui se posent aux administrations et aux organismes de surveillance dans le Haut Arctique. Le ministère des Pêches et des Océans (T: 391-399), le ministère des Transports (T: 412-417), Pétro-Canada (T: 374-379) et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (T: 366-369) ont tous présenté, en atelier, des exposés qui résument leurs préoccupations et leur mandat en ce qui concerne l'utilisation et la gestion du Haut Arctique.

La multitude des éléments en cause et l'absence d'une politique gouvernementale cohérente pour la région du détroit de Lancaster constituent le fond du problème. L'un des participants, un représentant de Petro-Canada qui parlait au nom de plusieurs membres de l'atelier, a été très explicite à ce sujet. Selon lui, les scientifiques peuvent définir un seuil pour la protection de l'environnement et les planificateurs cerner les possibilités d'aménagement de la région. Mais il est très important que les autochtones et les autorités locales soient à même de formuler leurs buts et objectifs avec courage et tenacité. Il a cité comme exemple la question des revendications territoriales des autochtones. "D'une part, les Inuit ne veulent pas nous voir (Pétro-Canada) près de leurs terres tant que leurs revendications ne seront pas réglées, et d'autre part le gouvernement nous dit de nous occuper des terres qui nous ont été concédées si nous ne voulons pas les perdre. C'est une situation extrêmement embarrassante et très décourageante" (T: 464-466).

Les débats publics sur l'ébauche du Livre vert ont fait ressortir d'autres anomalies. Bien que l'on reconnaisse généralement que le Groupe de travail et le Comité directeur de l'Étude de la région du détroit de Lancaster n'ont pas été mandatés pour définir une nouvelle politique gouvernementale, on a cherché, au cours des ateliers, à préciser les directives actuelles sur l'utilisation et la gestion des ressources du détroit de Lancaster. Il est donc urgent de clarifier les directives qui régissent actuellement l'aménagement des territoires situés au nord du 60e parallèle et de définir une nouvelle politique de développement.

Recommandation No 4

L'utilisation et la gestion de la région du détroit de Lancaster devraient être examinées dans le contexte des directives nationales qui peuvent exister dans certains domaines. En outre, la politique existante, ses éléments contradictoires, ou l'absence d'une politique nationale sont des points qui devraient être examinés en fonction des principales questions que soulève le Livre vert.

Contexte régionale

Dans le Rapport de l'enquête sur le pipeline de la vallée du Mackenzie (Berger, 1977 a), le juge Berger s'est exprimé en termes éloquents pour nous montrer que nous sommes confrontés à des questions profondes, qui vont au-delà de nos vieilles préoccupations idéologiques. Il ne s'agit plus, selon lui, de savoir qui fait marcher la machine et qui en tire profit, mais de combien d'énergie la machine a besoin, dans quelle direction elle se dirige et ce qui arrive à tous ceux qui se trouvent sur son chemin.

L'un des thèmes dominants des débats publics a été notre propre dialogue Nord-Sud. Dans quelle mesure l'aménagement des Territoires nordiques profitera-t-elle aux régions du Sud?

En de maintes occasions, les représentants des quatre villages autochtones se sont aussi interrogés sur le peu d'avantages économiques auxquels l'ébauche du Livre vert fait allusion en ce qui concerne leur région. De nombreux autochtones ont laissé entendre que les nouveaux emplois offerts dans l'industrie minière sont toujours les mêmes. Ils se sont tous montrés sceptiques quant à la diminution des tarifs de fret prévue si les ressources de pétrole et de gaz naturel étaient exploitées (P-01, P-02).[4]

Dans son exposé qui a clôturé l'atelier sur l'exploitation des ressources de pétrole et de gaz naturel dans les dix prochaines années, A.E. Pallister a indiqué que les débats étaient concluants en ce qui concerne les profits que l'industrie peut espérer tirer, mais qu'ils étaient insuffisants dans le cas plus complexe des avantages régionaux. Par conséquent, M. Pallister a suggéré que l'on examine attentivement le point de vue régional avec une participation active des habitants du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.

Même si l'on s'accorde à dire qu'il faut étudier les avantages dont bénéficieraient les autochtones si les ressources de leur région étaient exploitées, peu de choses ont été faites en ce sens.

[4] Ce rapporté au document produit pendant les audiences publiques; voir appendice C.

Recommandation N° 5

Il faudrait faire une analyse détaillée des avantages économiques, sociaux et écologiques que pourraient bénéficier les habitants de la région du détroit de Lancaster pour chacune des possibilités étudiées.

Malgré les avantages que peut présenter l'aménagement des régions situées au nord du 60e parallèle, il semble évident que ce sont surtout et peut-être même uniquement les habitants de cette région, plus particulièrement les Inuit, qui supporteraient les conséquences sociales de ces activités. Suite à cette constatation, les habitants de la région ont fixé une condition et formulé clairement certains objectifs.

Selon leurs propres termes, ils s'opposent à toute expansion industrielle importante dans le Nord tant que leurs revendications territoriales n'auront pas été réglées. Leurs principaux objectifs visent une plus grande participation aux processus de planification, de gestion et de prises de décisions qui les concernent directement; les habitants de cette région veulent également s'assurer qu'ils resteront libres de choisir leur propre mode de vie.

L'un des fondements d'une fédération canadienne harmonieuse est la reconnaissance des droits des autochtones et de ceux des Inuit en particulier. Cet objectif et la délimitation d'un *Nunavut* (territoires ancestraux) sont intimement liés à la question globale des revendications. "Les revendications territoriales couvrent une foule de sujets allant de l'utilisation des terres et de la gestion de la faune à l'avenir politique des habitants des régions nordiques. L'aboutissement de ces revendications mènera à de véritables répercussions sur l'avenir politique, social et économique des habitants des régions nordiques" (Ittinuar, T: 493).

Dans l'exposé qu'il a présenté à l'atelier du Sud (T: 493), Peter Ittinuar a souligné que les Inuit ne se sont jamais opposés sans raison aux projets de développement. Il a affirmé que les Inuit sont très conscients de l'importance des intérêts nationaux, mais que les

intérêts régionaux sont tout aussi valables, surtout en ce qui concerne l'éthique et les valeurs morales. C'est au cours des négociations concernant les revendications territoriales que ces questions seront réglées. Il est ressorti des audiences publiques qu'il fallait accorder une attention immédiate aux revendications autochtones. Cependant, le rôle ou l'importance à donner à cette question dans le Livre vert n'a jamais fait l'unanimité.

Néanmoins, il ressort nettement des débats que la question des revendications autochtones doit au moins figurer dans le Livre vert.

Recommandation N° 6

Le Livre vert devrait faire connaître la position des représentants autochtones, l'Association Inuit Tapirisat du Canada et l'Association des Inuit de la région de Baffin, en ce qui concerne les revendications territoriales et l'aménagement de la région du détroit de Lancaster. Il devrait également mentionner les négociations en cours entre le gouvernement canadien et l'Association Inuit Tapirisat du Canada pour résoudre cette question.

Pour les Inuit qui ont participé aux réunions locales et leurs représentants à l'atelier du Nord et à l'atelier du Sud, leurs territoires ancestraux forment un tout indivisible.

Il n'y a pas vingt ans, le Haut Arctique était très peu touché par les activités industrielles du Sud. Cependant, les changements rapides qui sont intervenus durant ces vingt dernières années ont rompu les modes de vie traditionnels. "Les administrations municipales, les programmes sociaux et économiques et la création d'emplois ont empiété sur notre culture, notre comportement social et notre économie traditionnelle et ils ont nui, dans une certaine mesure, à notre environnement. Une culture et un mode de vie traditionnellement liés à la terre et à la mer se trouvent soudainement confrontés aux valeurs des habitants du Sud qui reposent sur les biens matériels et le travail rémunéré" (Allooloo, T:484).

Il est donc peu surprenant que l'objectif principal exprimé par tous les autochtones du Nord soit la nécessité absolue de participer aux prises de décisions concernant leur territoire et leur culture.

Le sommaire du compte rendu des réunions locales tenues au début du mois d'avril (P-01) indique que la principale préoccupation des villages est de pouvoir participer activement aux prises de décisions qui concernent l'avenir de la région du détroit de Lancaster. Les autochtones estiment que cela ne sera possible qu'avec un règlement de leurs revendications territoriales. Dans un compte rendu, l'Association Inuit Tapirisat du Canada (S-04) souligne que les communautés inuit s'opposent à la création de d'autres comités consultatifs sur la question. D'ailleurs, les membres du gouvernement, de l'industrie, des villages inuit et des groupes d'intérêt qui ont participé aux ateliers se sont entendus pour dire que les groupes les plus touchés par les projets d'aménagement du Nord devraient être assurés d'une participation active.

Le choix d'un mode de vie pour les futures générations inuit dépend beaucoup du règlement des revendications territoriales et d'une participation active aux prises de décisions pour l'aménagement des territoires situés au nord du 60e parallèle. De nombreux autochtones souhaitent qu'un certain équilibre s'établisse entre les activités traditionnelles de la chasse et les possibilités d'un travail rémunéré. Tous se sont vivement opposés à des activités qui nuiraient à la chasse, à la pêche et aux autres occupations traditionnelles.

Peter Aglak, représentant du village de Pond Inlet, s'est exprimé en ces termes: "Dans le détroit de Lancaster, des mammifères et des animaux marins vivent en paix; s'il y avait beaucoup d'activités dans ces eaux, ces animaux deviendraient nerveux et quitteraient l'endroit... Si l'on se préoccupe beaucoup de la faune et des mammifères marins, c'est parce que nous voulons que nos enfants voient ces mammifères et qu'ils vivent dans le même environnement" (T: 60-69).

Il serait faux de prétendre que seuls les Inuit veulent pouvoir choisir

leur mode de vie. Les écrits canadiens sont marqués par cette quête d'alternatives et de styles de vie. Dans l'atelier du Nord et celui du Sud, le besoin de préserver les modes de vie traditionnels dans le Nord a été implicitement, et parfois aussi clairement exprimé. En outre, la politique du ministère des Affaires indiennes et du Nord (Gouvernement du Canada, 1972) reconnaît aux Inuit le droit de choisir entre leur mode de vie traditionnel et un style de vie moderne.

Recommandation N° 7

Il faudrait analyser les répercussions de chacune des possibilités décrites dans le Livre vert sur les activités traditionnelles des autochtones et sur les besoins et les aspirations des villages inuit en ce qui concerne leur propre évolution sociale, culturelle et économique.

La préservation et l'amélioration des modes de vie inuit, et la possibilité d'opter pour d'autres activités dans cette région reposent sur l'éducation et la formation. Les populations locales, le gouvernement et l'industrie sont convaincus que pour que les autochtones puissent occuper des emplois qui leur conviennent et accéder à des fonctions techniques ou des postes cadres, il faut d'abord créer les programmes d'éducation et de formation appropriés.

L'un des groupes de travail a proposé que les organismes appropriés des municipalités, du gouvernement et de l'industrie évaluent ensemble les besoins dans le domaine de l'enseignement technique, de la formation professionnelle et de l'administration et qu'ils étudient les possibilités d'emploi qui respecteraient les valeurs traditionnelles des autochtones. Il a également proposé qu'on mette au point un programme d'enseignement équilibré et prévoyant qui réponde aux objectifs des collectivités nordiques (P-07).

Pour que des relations viables s'établissent entre le nord et le sud du pays, il est urgent que le gouvernement mette en oeuvre ce genre de programme, qu'il leur apporte son appui et en assure, au besoin, la coordination.

Les Inuit sont fortement préoccupés par le fait que nous ne saisissons pas toutes les implications de l'aménagement des régions nordiques. Ils redoutent que leur culture, leur mode de vie, leur économie et même leur environnement soient détruits. "Nous craignons que la technologie moderne ne permette pas de faire face adéquatement aux catastrophes prévisibles dans les eaux arctiques" (Allooloo, T: 488-489).

Il a souvent été mentionné que l'adaptation à l'évolution rapide de la situation au nord du 60e parallèle demande plus de temps. "Une allure plus lente permettrait aux compagnies pétrolières d'améliorer leurs techniques de forage et de nettoyage. Ces compagnies et les organismes gouvernementaux seraient aussi plus aptes à comprendre nos préoccupations profondes. Nous aurions également le temps de régler nos revendications territoriales de façon satisfaisante. Nous devons voir ce que nous sommes capables de faire; il faut apprendre à régler les problèmes que le Sud nous a déjà amenés et nous tailler un avenir que nous pourrons partager avec le reste du Canada" (Allooloo, T: 488-489). Ce problème de temps d'adaptation est accentué par le présentiment que dès que le détroit de Lancaster sera ouvert à la navigation, on envisagera d'ouvrir d'autres passages pour d'autres activités (Pitseolak, T: 205).

Des délais plus longs permettraient aussi de donner une éducation et une formation aux habitants du Nord afin qu'ils puissent vraiment bénéficier de l'aménagement de leur région. "Il faut du temps pour changer son mode de vie... si pendant un certain temps on n'entreprenait aucune nouvelle activité... les gens auraient la possibilité d'améliorer leurs connaissances et leur formation afin de pouvoir profiter de l'aménagement de la région, dès le début des activités... la situation politique aurait aussi eu le temps d'évoluer et les autochtones du Nord pourraient alors participer aux programmes de gestion et s'occuper plus directement des activités d'aménagement" (Tagak, T: 025-026).

Les débats sur le Haut Arctique sont donc orchestrés par deux mouvements très différents. L'un, précis, mesuré qui ne prend aucun retard et l'autre, plus souple, en accord avec le rythme de ce peuple qui a besoin de réfléchir aux liens qui l'unissent à la nature.

Herman Dirschl

3. Perspectives d'utilisation du détroit de Lancaster

Julian Inglis

Wayne Greenall, Consultant

Selon le Comité directeur de l'Étude de la région du détroit de Lancaster, le Livre vert sur le détroit de Lancaster a pour but de susciter un débat structuré sur la question complexe des possibilités d'utilisation optimale des ressources de la mer et de la terre.

Des études documentaires et un atlas préliminaire ont été réalisés afin de rassembler, structurer et diffuser les données dont on dispose actuellement sur la région du détroit de Lancaster et de déterminer les domaines dans lesquels on a peu ou pas de renseignements (Gouvernement du Canada, 1980 a-h). L'ébauche du Livre vert présenté au public est fondé en grande partie sur ces travaux. Il présente, dans une synthèse de quatre-vingt pages, les renseignements de base nécessaires à la compréhension des problèmes auxquels la région fait face.

Pendant tout le déroulement des audiences publiques de l'Étude de la région du détroit de Lancaster, le public nous a fait parvenir ses commentaires sur les études documentaires et l'ébauche du Livre vert. Des scientifiques et des citoyens de différents milieux qui connaissent bien cette région ou qui s'y intéressent ont soulevé certaines questions et proposé des corrections. D'autres commentaires ont été formulés au cours des réunions locales et des ateliers du Nord et du Sud qui se sont tenus du début du mois d'avril jusqu'à la fin du mois de mai. Le Groupe de travail de l'Étude de la région du détroit de Lancaster doit examiner tous ces commentaires et réviser les renseignements de base contenus dans l'ébauche du Livre vert avant de publier la version définitive.

Le programme d'Étude du milieu marin de l'est de l'Arctique (EMMEA) est une recherche scientifique globale sur l'écosystème marin de l'Arctique financée et réalisée conjointement par le gouvernement et l'industrie. Ce programme a été lancé à la suite d'une déclaration que le ministre des Affaires indiennes et du Nord a faite en 1976, selon laquelle aucune activité de forage dans la région de l'est de l'Arctique ne serait autorisée avant qu'on n'ait réalisé une étude complète de l'environnement. Le programme avait pour but d'étudier les eaux côtières et du large ainsi que les

animaux et les végétaux marins de cette région d'une richesse biologique exceptionnelle afin de réunir suffisamment de données pour préparer les exposés des incidences sur l'environnement (EIE), (Gouvernement du Canada, 1981).

Au cours de l'atelier du Sud, des membres du comité consultatif de l'Étude du milieu marin de l'est de l'Arctique (EMMEA) ont soulevé un point important en ce qui concerne les données de base de l'ébauche du Livre vert (T: 469-471).

Pétro-Canada a mené pendant plusieurs années des recherches biologiques et océanographiques approfondies dans le cadre du programme EMMEA. Malheureusement, les résultats de cette étude sont considérés comme la propriété exclusive de Pétro-Canada qui ne les a pas encore rendus publics. Par conséquent, le Groupe de travail n'y a pas eu accès au moment où il établissait les données de base. C'est la raison pour laquelle on a constitué un atlas préliminaire, sujet à modifications lorsque les données seront accessibles.

George Eckalook, vice-président du conseil consultatif du programme EMMEA et Andy Thériault, secrétaire, ont fait remarquer qu'on comprend mal comment le Livre vert, l'atlas et les documents scientifiques connexes peuvent servir de base à l'évaluation et à l'identification des données scientifiques et biologiques puisque le Groupe de travail n'a pas eu accès aux données et aux études les plus récentes (obtenues au cours des trois dernières années) (T: 471). Le conseil consultatif a cependant souligné qu'il ne mettait absolument pas en doute l'exactitude des renseignements soumis à l'examen du public.

Recommandation N° 8

Pétro-Canada devrait immédiatement rendre disponible les résultats des études effectuées dans le cadre du programme EMMEA afin qu'ils puissent être intégrés aux données de base et servir à la préparation définitive du Livre vert.

Les données scientifiques et les commentaires du public sont sujets à interprétation. Faute d'une parfaite connaissance d'une région complexe, les éléments d'information dont on dispose peuvent être examinés et interprétés de diverses façons. Le Groupe de travail de l'Étude de la région du détroit de Lancaster a pour tâche de soupeser et d'évaluer tous les renseignements portés à sa connaissance et de juger de la valeur de chaque point de vue exprimé. Par conséquent, le Livre vert sera le fruit de l'évaluation scientifique et professionnelle des données obtenues dans le cadre de l'Étude.

Méthodes de consultation publique

Le Groupe de travail a utilisé deux méthodes pour guider le débat sur l'avenir de la région du détroit de Lancaster au cours de l'étape de la consultation publique.

La première, et la plus structurée, est exposée dans le dernier chapitre de l'ébauche du Livre vert. On a posé quatre questions portant sur les changements qui pourraient se produire dans la région du détroit de Lancaster avec ou sans développement industriel.

Question n° 1: Faudrait-il retarder les nouveaux développements industriels importants jusqu'à ce que des techniques plus sûres et une meilleure compréhension des rapports sociaux, économiques et environmentaux soient disponibles?

Question n° 2: Faudrait-il désigner officiellement les parcs et les réserves avant de permettre un nouveau développement industriel?

Question n° 3: Faudrait-il développer maintenant le transport maritime afin d'y inclure l'expédition de pétrole et de gaz pendant toute l'année?

Question n° 4: Faudrait-il avoir un programme bien défini pour l'exploration et l'exploitation des ressources de la région du détroit de Lancaster?

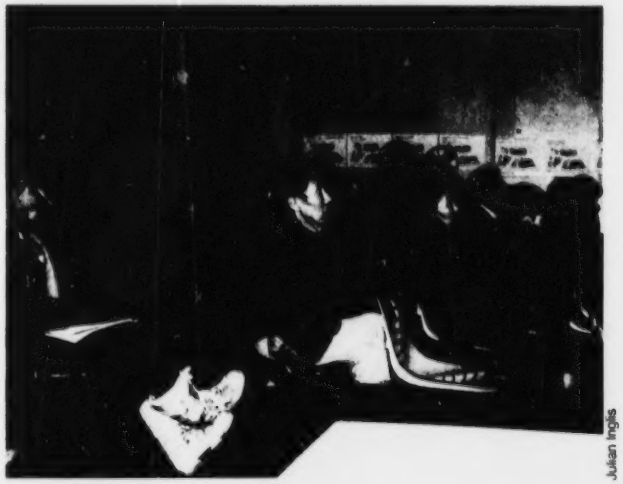

Julian Inglis

Julian Inglis

Julian Inglis

Murray McComb,
Parks Canada

Julian Inglis

Julian Inglis

Herman Dirschl, Chargé de projet, Etude de la region du detroit de Lancaster, Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

Le Groupe de travail a cru que les différentes valeurs et aspirations de la société canadienne se reflétaient dans ces questions et que celles-ci étaient fondées sur les quatre points suivants:

- *l'intérêt national*: le sentiment que tous les Canadiens devraient profiter de la richesse des ressources nationales;
- *la protection de l'environnement*: la conviction que tous les Canadiens ont le devoir de préserver la beauté et la vie des milieux naturels;
- *le libre choix d'un mode de vie*: le souci de permettre à tous de choisir ou de maintenir un mode de vie satisfaisant;
- *l'utilisation de techniques appropriées*: afin de les prévenir accidents ou les désastres, ou de réduire à un degré acceptable les conséquences des activités de développement.

Les quatre questions posées au public comprennent un aperçu des répercussions possibles et une brève évaluation du problème par rapport à chacun des points énoncés ci-dessus.

Cette méthode n'a pas suscité un très grand enthousiasme. Au cours de l'atelier du Nord, Titus Allooloo, prenant la parole au nom des quatre villages de la région étudiée, a signalé qu'il ne leur était pas très facile de réagir étant donné que l'ébauche du Livre vert ne propose pas de choix quant au programme d'action (T: 015). L'Association des Inuit de la région de Baffin a pour sa part déclaré que puisque le Livre vert ne propose pas de choix, il faudra faire une autre consultation publique une fois que des choix auront été suggérés (T: 034). Greg Thompson, porte-parole de l'Association Inuit Tapirisat du Canada, a demandé pourquoi l'ébauche du Livre vert ne présente pas les possibilités d'aménagement de la région du détroit de Lancaster et a affirmé lui aussi qu'il faudra tenir d'autres audiences publiques lorsque ces possibilités auront été proposées (T: 071).

Pour répondre aux commentaires des participants de l'atelier du Nord et pour structurer les discussions des nombreux participants de l'atelier du Sud répartis en quatre groupes, le Groupe de travail de l'Étude de la région du détroit de Lancaster a rédigé une étude documentaire complétant le Livre vert afin de faciliter la tâche aux participants des ateliers qui devaient examiner les possibilités d'utilisation et de gestion de la région du détroit de Lancaster (P-03).

La seconde stratégie pour orienter la discussion du public fut alors formulée. Après avoir passé en revue les diverses possibilités d'aménagement de la région du détroit de Lancaster et dressé une liste des principes jugés acceptables par le Groupe de travail pour l'aménagement de la région, on a proposé les quatre stratégies suivantes:

- ne pas autoriser de nouveau projet de développement avant au moins cinq ans;
- promouvoir dès maintenant les programmes axés sur la conservation et l'éducation et n'autoriser aucun développement industriel avant au moins cinq ans;
- entreprendre des activités industrielles à une échelle réduite, qui soient réalisées par étapes et soumises à une étroite surveillance;
- promouvoir tous les projets de développement viables sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation existants.

Les deux méthodes de consultation publique utilisées par le Groupe de travail offrent beaucoup de ressemblances, surtout si on les considère non pas comme des choix arrêtés pour l'utilisation et la gestion du détroit de Lancaster, mais plutôt comme des scénarios ou des stratégies d'aménagement. Dans cette optique, on peut combiner les quatre questions et les quatre stratégies pour illustrer toutes les possibilités d'aménagement sur lesquelles les participants peuvent se prononcer au cours de la consultation publique.

Cependant, il importe de signaler qu'une stratégie n'est significative que lorsqu'elle est établie en fonction d'un ensemble d'objectifs à plus ou moins long terme, déterminés d'après un programme d'action défini. Aux fins de la présente étude, on considère que la politique énoncée dans la publication *Le Nord canadien 1970-1980* (Gouvernement du Canada, 1972) constitue un programme d'action et que les buts et objectifs des stratégies d'aménagement ont été déterminés en tenant compte des quatre points soulevés, soit

l'intérêt national, la protection de l'environnement, le libre choix d'un mode de vie et l'utilisation de techniques appropriées. Il est important de bien comprendre que cette hypothèse est avancée aux seules fins de l'étude des commentaires du public.

En réalité, un certain nombre de participants ont signalé l'absence d'objectifs de ce genre dans l'ébauche du Livre vert et demandé que cette lacune soit comblée dans la version finale du Livre vert (T: 380-390, T: 464-466).

Recommandation N° 9

L'élaboration et l'étude des possibilités d'utilisation du détroit de Lancaster devraient se faire en fonction de la politique actuelle du gouvernement concernant l'énergie et le Nord, incluant les directives et règlements pertinents. En outre, les buts et objectifs pour chaque possibilité d'utilisation énoncée dans le Livre vert devraient être expliqués en détail.

Les stratégies possibles

L'éventail des stratégies d'aménagement découlant des quatre questions exposées dans l'ébauche du Livre vert et les quatre possibilités d'utilisation examinées lors de l'atelier du Sud ont été jugés représentatifs en général, bien que quelque peu imprécis. Voici quelles sont ces stratégies:

- reporter les activités de développement importantes dans la région pour permettre de régler les revendications territoriales, d'améliorer les programmes d'éducation et de formation dans le Nord et d'accroître les connaissances scientifiques et techniques;
- accorder la priorité à la conservation du milieu nordique et aux activités traditionnelles ou à des activités de développement comme le tourisme qui ne nuiraient pas aux activités traditionnelles des Inuit;
- favoriser la mise en oeuvre de projets pilotes d'aménagement axés sur des activités industrielles afin d'étudier les conséquences des activités non traditionnelles sur le mode de vie traditionnel;
- favoriser de nouveaux développements qui respectent les règlements et les programmes d'évaluation existants.

Les quatre questions et stratégies laissent entrevoir une possibilité de développement industriel sous une forme ou une autre. Certains ont défendu vigoureusement les stratégies extrémistes, surtout celle qui prône la protection du milieu naturel du Nord. Tony Gaston (P-04) a fait valoir qu'à cause de l'importance biologique de la région pour le Canada et le reste du monde, il faut sérieusement envisager la possibilité d'une option de conservation pour toute la région. M. Svoboda (T: 530) a proposé qu'il fallait songer avant tout à conserver toute la région et ensuite faire des exceptions ceci afin de protéger le patrimoine que représente l'héritage d'une longue évolution historique faite en parfaite harmonie avec le climat et la géographie du Nord. Chris O'Brien (T: 513) a pour sa part a déclaré que la faune a une valeur intrinsèque et le droit à la vie, indépendamment de toute considération, qu'elle ait ou non une utilité pour l'homme, et que les milieux naturels constituent la ressource la plus précieuse du Nord canadien. Il a souligné que si nos vues actuelles sur l'aménagement ne changent pas et si l'on continue d'exercer des activités sans se soucier de l'environnement et de la faune du détroit de Lancaster les peuples qui en dépendent, pour la survie de leur culture, finiront par être oubliées et par disparaître (T: 515).

À l'heure actuelle, il n'est pas rare qu'on doive envisager, dans une étude environnementale, la possibilité de "ne pas développer." Il faut admettre que cette possibilité ne représente pas le point de vue de la majorité des gens consultés, mais il reste que c'est une proposition sérieuse qui ne doit pas être négligée, même si elle n'a pas encore été élaborée dans le cas de la région du détroit de Lancaster.

Recommandation N° 10

Les possibilités d'utilisation de la région du détroit de Lancaster devraient comprendre celle de ne pas implanter d'activités industrielles. Cette possibilité devrait être étudiée en fonction des buts et objectifs des programmes d'action

pertinents. Les conséquences de cette possibilité, tant positives que négatives, devraient être examinées en profondeur dans le Livre vert.

Don Gamble a proposé, au nom du Comité des ressources arctiques canadiennes, une solution de rechange aux quatre propositions du Groupe de travail. Selon lui, définir des choix précis fondés sur des propositions détaillées découlant des données existantes et des tendances actuelles représenterait un obstacle sérieux à une planification efficace à long terme (T: 381).

Le Comité des ressources arctiques canadiennes a proposé que le Livre vert, au lieu de mettre l'accent sur la définition de choix précis pour l'utilisation de la région du détroit de Lancaster, se consacre plutôt à l'élaboration d'une méthode de gestion de diverses activités existantes ou à l'état de projet. Cette proposition de mettre davantage l'accent sur les méthodes de gestion possibles que sur les possibilités d'utilisation était suffisamment importante et représentative des points de vue exprimés lors de la consultation publique pour qu'on y consacre le chapitre suivant.

Les choix présentés au public ont suscité des réactions qui révèlent deux grandes tendances. L'une reflète l'importance qu'on accorde à l'intérêt national et, par conséquent, le besoin d'exploiter les ressources du Haut Arctique; l'autre, le souci de protéger le milieu nordique. Les représentants des Inuit des quatre villages nordiques ont défendu avec éloquence et conviction la cause du libre choix d'un mode de vie.

Selon la stratégie mondiale pour la conservation (UICNR, 1980), la *conservation* est "la gestion de l'utilisation de la biosphère par l'homme de telle façon que les générations actuelles en tirent le plus grand profit possible et le maintien de son potentiel pour satisfaire aux besoins et aux aspirations des générations futures.' Toujours selon cette stratégie, les "ressources vivantes" possèdent deux caractéristiques importantes qui les réunies, et les différencient des "ressources non vivantes': elles se renouvellent si on les protège, autrement elles s'épuisent.

Le *développement* est défini dans la même publication comme "la modification de la biosphère et l'application des ressources humaines financiaires, vivantes ou non vivantes, afin de satisfaire aux besoins de l'homme et pour améliorer la qualité de la vie. Afin que le développement soit viable il doit prendre en considération les facteurs sociaux et écologiques..."

Perspectives de développement

Lors des réunions locales et des ateliers, les débats ont porté surtout sur l'exploitation des ressources non renouvelables au nord du 60e parallèle et sur l'utilisation des ressources renouvelables par les Inuit. C'est seulement si l'on considère l'impact des activités d'exploitation des ressources non renouvelables (forage, approvisionnement, expédition) sur l'utilisation des ressources renouvelables (chasse, pêche, déplacements) que l'on peut saisir le lien entre les deux.

Les exposés des sociétés minières qui exercent leurs activités au nord du 60e parallèle soulignent que toutes les activités industrielles n'ont pas besoin des mêmes services et soutiens et ainsi que toutes n'ont pas les mêmes répercussions sur l'environnement.

Pour faire la distinction entre activité industrielle et développement, Jacques Gérin (T: 249-250) a fait remarquer que le forage est une activité industrielle, alors que le développement est un changement qui a des retombées bénéfiques sur la population. Il a ajouté que le développement ne va pas sans changement, mais que le forage n'est pas synonyme de développement mais bien d'activité industrielle.

Dans une série d'exposés (S-06, 07, 16), les sociétés minières soutiennent que la technologie moderne en matière d'exploration, d'exploitation et de broyage des minerais comme le zinc et le plomb est sûre et que les lois, règlements et procédures actuels sont suffisants pour assurer la sécurité des activités d'exploration et d'exploitation des minerais. La réponse à la question "faut-il retarder toute nouvelle activité d'exploitation?" a été sans équivoque: "Il n'est pas dans l'intérêt du pays ni dans l'intérêt des Canadiens qui vivent dans le Nord de retarder l'exploration minière et l'exploitation de

nouvelles mines." La société Cominco (S-06), abonde dans ce sens et souligne que la région a besoin de nouveaux emplois et des revenus qui proviendraient de la vente des minerais canadiens sur les marchés mondiaux.

Les sociétés minières ont répondu par un non catégorique à la question "faut-il désigner des parcs et des réserves avant de permettre de nouvelles activités industrielles?" Elles ont admis qu'il peut exister des zones locales où l'environnement est particulièrement fragile, mais il serait possible de prendre les dispositions appropriées pour les protéger et par conséquent, il n'y a pas lieu d'imposer une restriction générale (S-07). De la façon dont elle est actuellement régie par le gouvernement, l'exploration minière, selon elles, menace très peu l'environnement (S-06). Si les sociétés minières ont répondu de façon aussi catégorique, c'est également parce qu'elles estiment que les activités d'exploration sont relativement non polluantes et inoffensives et que les progrès techniques dans le domaine de l'exploration permettent aujourd'hui de repérer les ressources minérales beaucoup plus facilement qu'auparavant et que, par conséquent, il faudrait peut-être leur accorder un permis d'exploration permanent dans de nombreux secteurs (S-16).

Il convient de noter que les mesures de protection varient selon la nature des secteurs que l'on veut préserver. Vern Wetzel (S-20), représentant la société Suncor Inc., a signalé que la société a foré avec succès deux puits dans le refuge d'oiseaux de l'île Kendall et un autre dans une île au large située dans le passage qu'empruntent les belugas et dans leur aire de parturition, sans enfreindre les règlements établis et sans entraîner de conséquences néfastes (T: 603).

En règle générale, l'exploitation minière dans le Haut Arctique ne dépend pas du transport pendant toute l'année, contrairement à l'industrie du pétrole et du gaz naturel. La troisième question "faudrait-il ouvrir le passage du Nord-Ouest et par conséquent le détroit de Lancaster à la navigation pendant toute l'année?" a suscité deux réactions importantes lors de l'examen public de l'ébauche du Livre vert.

Premièrement, la société Dome Petroleum (T: 416-430) a donné un aperçu de ses travaux de développement du transport maritime arctique, notamment la modification du brise-glace *Kigoriak* et la mise à l'essai de nouvelles idées et techniques. Le *Kigoriak* est un navire expérimental de classe 4 qui assure le soutien des navires de forage dans la mer de Beaufort et permet de recueillir d'importantes données pour la recherche et le développement sur le comportement des glaces dans le Haut Arctique. Les renseignements tirés de l'utilisation du *Kigoriak* sont d'une extrême importance pour la mise à l'étude de pétroliers utilisables dans le Haut Arctique.

Les représentants de la société pétrolière ont projeté des diapositives sur le pétrolier à l'étude et présenté un document détaillé (Johansson et Stubbs, 1980, S-15) expliquant les caractéristiques de construction d'un pétrolier qui serait utilisable dans l'Arctique sans aucun danger. Beaucoup de temps a été consacré à l'étude du sillage du *Kigoriak* et de ses effets sur les chasseurs et sur la faune.

La société Dome Petroleum a fait part de son intention d'armer un navire polyvalent en 1982 pour assurer le soutien d'un navire de forage qui entrera en service à peu près à la même époque. Elle prévoit donc disposer d'un navire qui pourra effectuer des expéditions de recherche dans le passage du Nord-Ouest pendant toute l'année. L'exposé sur les activités de la société Dome Petroleum s'est terminé par une brève discussion de ses recherches sur les déversements de pétrole; on a traité plus longuement de ce sujet lors d'un deuxième exposé présenté plus tard, au cours de l'atelier (T: 497-512, S-17).

De toute évidence, la société Dome Petroleum a consacré beaucoup de temps, d'énergie, d'argent et surtout de ressources humaines hautement spécialisées à l'étude des problèmes rattachés à la navigation pendant toute l'année dans le passage du Nord-Ouest et dans le détroit de Lancaster.

Elle en est venue à la conclusion que la mise au point d'un pétrolier arctique ne mettant pas en péril l'environnement était possible du

point de vue technique et que les progrès rapides de la technologie de l'informatique et de la télédétection permettront de prévoir les conditions d'utilisation des pétroliers et donc d'assurer la sûreté des opérations (Johansson et Stubbs, 1980, S-15).

Forte de son expérience dans le Nord et en particulier des résultats de ses recherches effectuées à bord du *Kigoriak*, la société Dome Petroleum est convaincue **qu'il est techniquement possible de mettre au point un pétrolier arctique qui soit sans danger pour l'environnement**.

Cette première affirmation a donné lieu à une seconde affirmation importante concernant la navigation pendant toute l'année dans le Haut Arctique. En réponse à une question de M. Nesbitt, à la fin de l'exposé de la société Dome Petroleum, Harry Palmer a réaffirmé l'intention de la société **de mettre au point une méthode sûre de transport du pétrole d'ici 1986** (T: 428). On s'est donc naturellement interrogé sur la nature du projet pilote de l'Arctique qui a été conçu dans le but d'étudier la possibilité du transport du gaz naturel liquéfié (GNL) pendant toute l'année en empruntant le passage du Nord-Ouest et présenté par Pétro-Canada, en collaboration avec ses partenaires, dont la société Dome Petroleum. La nature même d'un projet pilote est de faire des essais, sur une certaine période, afin de résoudre les problèmes liés à une activité projetée. Un projet pilote ne demeure un projet pilote que si, selon les résultats obtenus, il a autant de chances d'être rejeté ou modifié que d'être accepté.

Au cours de l'atelier du Nord, où Ed Pessah, porte-parole de la société Dome, a fait la même déclaration (T: 082), Titus Allooloo a demandé comment le projet pilote de l'Arctique pouvait être un projet pilote puisque la société Dome Petroleum parle de commencer le transport du pétrole l'année même où le projet pilote de l'Arctique doit débuter. Il a poursuivi dans ces termes: "Nous nous inquiétons des répercussions environnementales du transport du gaz naturel dans le détroit de Lancaster, mais le transport du pétrole nous inquiète dix fois plus. Dans mon village, on pense que les connaissances actuelles sont insuffisantes pour autoriser le transport du pétrole dans le détroit de Lancaster" (T: 083).

M. Hornal, membre du Comité du PEEE chargé d'étudier la proposition du projet pilote, a répondu que lui et ses collègues avaient estimé que le projet défini par Pétro-Canada pourrait permettre de recueillir des renseignements précieux avant que le Gouvernement ne prenne une décision sur le transport d'autres produits pétroliers. Il a affirmé que les membres du comité du PEEE seraient choqués d'apprendre que des pétroliers pourraient naviguer en même temps que les méthaniers, ce qui n'a jamais été mentionné et qui n'aurait certainement pas été approuvé (T: 087-088).

Don Gamble a fait remarquer qu'il serait déraisonnable de rejeter un projet dont on ne sait rien. Signalant qu'on ne connaissait pas encore exactement le projet de la société Dome Petroleum et qu'il partageait les craintes de tous au sujet des pétroliers, il s'est toutefois dit d'avis que d'écarter d'emblée un projet n'était pas de nature à favoriser une bonne planification dans quelque domaine que ce soit (T: 039).

Le ministère des Transports a adopté une stratégie qui consiste à faire une planification adéquate, dans les limites de ses attributions, afin de déterminer les propositions réalistes de transport pendant toute l'année et de prévoir les services maritimes nécessaires dans l'Arctique en fonction des scénarios les plus exigeants du point de vue des services et de la réglementation (S-14). Il convient de noter qu'au cours des 20 prochaines années, si l'exploitation du pétrole et du gaz naturel se poursuit au rythme actuel, le trafic dans le passage du Nord-Ouest pourrait atteindre 1000 navires par année (MIC, 1981).

La question ainsi soulevée dépasse le cadre des attributions de l'Étude de la région du détroit de Lancaster. Peut-être cela amènera-t-il une révision de tout le Programme d'évaluation et d'examen en matière d'environnement aussi bien que des programmes et de la planification de Pétro-Canada concernant cette région. Il se pourrait bien que les Inuit mettent en doute le Livre vert, ou alors qu'on estime que la consultation publique a joué un rôle important en révélant un facteur essentiel dans l'évaluation de l'avenir de la région. Quel que soit le point de vue de chacun, il

reste que la question a été soulevée et qu'elle doit être étudiée dans le Livre vert.

Recommandation Nº 11

La possibilité de commencer, plus tôt que prévu, le transport du gaz naturel liquéfié et du pétrole pendant toute l'année, devrait être clairement définie dans le Livre vert qui devrait examiner en détail les répercussions sociales et écologiques de ce projet.

La dernière question de l'ébauche du Livre vert porte sur l'essor des activités de développement dans le Haut Arctique et par conséquent sur l'exploration et l'exploitation du pétrole et du gaz naturel dans le détroit de Lancaster. A ce propos, James Hea (S-05), représentant le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, a signalé que le gouvernement fédéral doit s'assurer que l'évaluation et l'exploitation des ressources non renouvelables des terres de la Couronne sont effectuées dans l'intérêt de tous les Canadiens, sans nuire aux habitants de ces terres ni à leur environnement (T: 276).

Il a passé en revue les nouvelles techniques de forage d'exploration pétrolière qui ont permis la découverte d'importantes accumulations d'hydrocarbures. Il a également fait un bref historique de l'exploration dans l'Arctique canadien depuis les années 50, signalant que sur les dépenses au titre de l'exploration et du forage, plus d'un milliard de dollars avaient été consacrés à l'évaluation et à la détermination des secteurs les plus prometteurs.

La politique du "besoin de savoir" a également stimulé l'exploration dans l'Arctique canadien et l'on a fait d'importantes découvertes de réserves de gaz naturel et de pétrole. Il existe plus de 100 structures où il n'y a pas encore eu de forage dans la mer de Beaufort, et à ce jour, les sondages dans les 11 structures au large ont abouti à cinq découvertes, dont d'importantes réserves de pétrole et de gaz naturel.

M. Hea a signalé que le détroit de Lancaster pouvait receler du pétrole et du gaz naturel et qu'on disposait de la technique nécessaire pour effectuer, en saison, des forages d'exploration dans le détroit de Lancaster en toute sécurité et sans mettre en danger le milieu marin, conformément aux règlements fédéraux concernant le forage (T: 280). Faisant abstraction de cette considération, il a rappelé que le détroit de Lancaster ne représente qu'une partie des territoires du Nord canadien qui peuvent contenir du pétrole et il a terminé son intervention en ces termes: **nous aimerions savoir si le détroit renferme des gisements de pétrole et de gaz naturel rentables, mais nous n'avons pas besoin de le savoir dans l'immédiat**.

Il existe une nuance importante entre la politique du besoin de savoir et la position d'un Ministère qui exprime le désir de savoir. Cette nuance pourrait avoir des conséquences directes pour les sociétés Norlands Petroleums et Magnorth Petroleum qui ont des droits dans le détroit de Lancaster depuis un certain temps. Ces sociétés estiment qu'il est essentiel que le détroit de Lancaster et l'île de Baffin soient compris dans les projets d'exploration. Elles mentionnent, entre autres, le fait que la structure Dundas est l'une des anomalies géologiques non explorées "les plus vastes" du Canada et qu'elle pourrait produire plus de trois ou quatre milliards de barils de pétrole (S-10). La position du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources vient modérer les pressions exercées pour que des forages exploratoires soient entrepris dans le détroit de Lancaster. Cette position ne signifie pas cependant qu'on ne s'intéresse pas au détroit de Lancaster, mais seulement qu'on n'a pas besoin de savoir dans l'immédiat.

Bien qu'il soit difficile de faire la synthèse des perspectives de développement, surtout parce que les intérêts en cause dans le Haut Arctique sont très divers, on peut quand même dégager un certain nombre d'observations générales qui ressortent de la consultation publique. Il est indispensable de préciser la politique gouvernementale dans le Nord et de déterminer les règles du jeu relatives à l'exploitation des ressources non renouvelables. Il faut également que le gouvernement coordonne ses programmes avec les règlements et les mesures de contrôle régissant l'ensemble des activités de développement qui auront des incidences sur la région,

ainsi que dans le Haut Arctique. Les incidences secondaires et tertiaires telles que la fournitures de stations et de lieux de travail temporaires pourraient-être des éléments de changement aussi importants que la proposition primaire elle-même.

L'effet cumulatif des activités de développement au nord du 60e parallèle est également une préoccupation importante. Il n'est pas sûr qu'en examinant les conséquences, projet par projet, on parvienne à cerner cette question. Par conséquent, il semble essentiel que la politique et le programme d'action du gouvernement dans le Nord repose sur un cadre de gestion approprié de l'aménagement du Nord.

Perspectives de conservation

La position extrémiste qui consisterait à désigner toute la région du détroit de Lancaster comme zone de conservation a déjà été mentionnée dans le rapport. Au cours de l'atelier du Sud, Chris O'Brien (S-18) a défendu la cause de la conservation de façon claire et convaincante. Il affirme que même lorsque nous aurons de plus amples connaissances, nos méthodes de prévisions écologiques demeureront toujours très limitées et que lorsque la pollution sera devenue chronique et que surgiront de nouveaux problèmes par suite de la continuelle perturbation du régime des glaces dans le détroit, les prévisions seront encore moins fiables. Chris O'Brien exprime son point de vue sur l'aménagement et la conservation en ces termes: "Étant donné les variations des phénomènes naturels, il est impossible de prévoir l'importance des populations animales dans le détroit de Lancaster d'ici cinq cents ans, mais nous pouvons éviter que ces populations diminuent parce que nous n'aurons pas pris les mesures nécessaires pour protéger l'environnement. La seule façon d'éviter un dépeuplement est d'adopter une politique d'aménagement qui ne présente aucun risque pour le détroit et les régions avoisinantes".

Selon la *Manitoba Naturalist Society* (lettre no 51), la question de l'aménagement du détroit de Lancaster intéresse surtout le sud du Canada. Les besoins du Sud en ressources énergétiques et minières sont responsables, en majeure partie, des pressions qui s'exercent actuellement en vue de l'exploitation de la région. Les programmes d'expansion économique dans le Nord sont en grande partie conçus et réalisés par les Canadiens du Sud pour les Canadiens du Sud. Cette association s'inquiète des problèmes qui pourraient se poser en raison du caractère unique de cette région, des modes de vie traditionnels et des aspirations et programmes de développement (ou de conservation) d'intérêts extérieurs. C'est pourquoi l'association appuie la position de certains groupes d'intérêt du Sud demandant qu'on désigne la région du détroit comme "Site écologique mondial" et qu'on établisse immédiatement des parcs et des réserves.

Comme on pouvait s'y attendre, les partisans de la conservation ont été aussi unanimes que les partisans du développement (S-08, S-18, Lettres Nos 47, 50 et 51). On a répondu par un oui général à la question "Faut-il retarder l'aménagement?", en partie parce qu'on estime qu'on ne possède pas encore assez de données de base pour évaluer les répercussions environnementales et sociales possibles, et parce que la technologie dont on dispose actuellement n'a pas encore fait ses preuves dans la région.

Il faudrait désigner officiellement des parcs et des réserves avant d'étudier la possibilité de tout nouveau développement industriel, mais l'Association de l'industrie touristique du Canada (Lettre no 50) fait remarquer qu'un parc finit toujours par devenir un lieu très fréquenté par les touristes et que, selon cette industrie, Parcs Canada n'a pas fait une réelle planification du tourisme avant de créer les parcs. La planification des parcs va de pair avec la planification touristique. La protection de l'environnement n'est pas une simple question de création de parcs et, par conséquent, toute planification devrait en tenir compte.

On pense qu'il n'y a pas lieu, à l'heure actuelle, d'autoriser le transport maritime du pétrole et du gaz naturel pendant toute l'année, surtout si l'on considère que le comité du PEEE a approuvé avec réserve le transport limité de GNL pendant toute l'année, et souligné que cette activité n'était pas sans comporter d'incertitudes et qu'elle devait être assortie d'une réglementation sévère et d'une surveillance étroite des répercussions environnementales.

Titus Allooloo, Pond Inlet

Jobie Nutarak, Pond Inlet

Ken Yuen, ministère des Pêches et des Oceans

La possibilité de lancer un programme bien défini d'exploration et d'exploitation des ressources de la région du détroit de Lancaster a été rejetée parce qu'on estime que les programmes de développement précipités, à court terme, ne sont pas de nature à favoriser l'élaboration de techniques sûres pour l'environnement, que les risques de pollution grave et de dégradation de l'environnement sont trop élevés et que la région se prête mal à la mise à l'essai de nouvelles techniques.

Dans son exposé, la Fédération canadienne de la nature mentionne ses nombreuses préoccupations relatives à la conservation (S-08, Lettre nº 47) et souligne la productivité biologique exceptionnelle de la région du détroit de Lancaster qui assure la subsistance de populations nombreuses et variées de mammifères marins, d'oiseaux et d'autres organismes vivants. Entre autres, la Fédération se demande dans quelle mesure les déversements possibles de pétrole nuiraient aux animaux et aux végétaux marins, et en particulier aux oiseaux. A son avis, on ne peut déterminer avec certitude dans quelle mesure les mammifères marins comme les narvals, les bélugas, les phoques et les morses seraient touchés. Elle signale que l'ouverture de passages à travers les glaces par les pétroliers ou les cargos et la lutte pour trouver des passages libres pourraient avoir de graves répercussions sur la faune, aussi, que le bruit des navires et leur présence même pourraient déranger les habitudes d'alimentation et de reproduction des animaux.

La Fédération prétend que toute mesure de conservation dans le Nord a tendance à être perçue comme une vaste opération de main-mise sur le territoire (Lettre nº 51), alors même qu'au cours des trente dernières années le programme gouvernemental de réserves naturelles dans le Nord s'est considérablement affaibli.

Par conséquent, la Fédération propose qu'on crée une réserve nationale dans l'île de Bylot et dans la région du détroit d'Éclipse, en attendant le règlement des revendications territoriales des autochtones. Parcs Canada abonde dans ce sens (S-02) et la population locale a également exprimé son accord lors des ateliers du Nord et du Sud. De plus, le PBI (Programme Biologique Internationale) a signalé six secteurs où l'environnement est particulièrement fragile.

La Fédération signale qu'une certaine forme d'exploitation industrielle pourrait avoir lieu dans ces sept sites, y compris dans la réserve d'oiseaux de l'île Bylot. Faisant valoir que le gouvernement fédéral peut créer des parcs et des réserves dans la région du détroit de Lancaster avant qu'on entreprenne des travaux d'exploration et d'exploitation, la Fédération recommande que ces sites soient protégés et qu'ils deviennent des parcs nationaux et des réserves naturelles ou écologiques.

La *Manitoba Naturalist Society* a soulevé une autre question qu'il convient de signaler ici. (Lettre nº 51) Elle se demande ce qu'il adviendra de l'économie de la région une fois les ressources pétrolières épuisées. Selon elle, le développement économique doit reposer sur des activités plus stables. Entre autres, elle signale que le développement du tourisme créerait des emplois compatibles avec le mode de vie traditionnel qui, dans bien des cas, correspondraient mieux à l'expérience et aux connaissances des Inuit. Au cours de l'atelier du Nord, Titus Allooloo (T:019) a repris ce point de vue et a laissé entendre que les Inuit aimeraient voir ce que donne l'industrie touristique avant qu'on développe toute autre forme d'industrie.

A l'heure actuelle, on insiste surtout sur l'exploitation des ressources non renouvelables. Par conséquent, on fait davantage de recherches sur l'exploitation de ces ressources que sur celle des ressources renouvelables. Pourtant, les études documentaires réalisées pour le Groupe de travail de l'Étude de la région du détroit de Lancaster renferment beaucoup de données sur les ressources biologiques (renouvelables) de la région. Les solutions à long terme du développement économique axé sur l'utilisation des ressources renouvelables par les habitants de la région n'ont pas été suffisamment étudiées dans l'ébauche du Livre vert.

Recommandation Nº 12

Les perspectives d'utilisation du détroit de Lancaster

devraient être fondées sur l'utilisation continue des ressources renouvelables de la région. Les conséquences sociales et écologiques de ce genre d'activité devraient être étudiées en profondeur dans le Livre vert.

Résumé

La stratégie mondiale pour la conservation (UICNR, 1980), part du principe que la conservation est une activité qui doit s'intégrer à divers secteurs et non pas un secteur comme tel. Selon cet organisme, les activités de conservation et de développement sont si rarement associées qu'elles sont souvent perçues, et quelquefois décrites, comme incompatibles. Le but de cette stratégie mondiale est de concilier les notions de développement et de conservation afin que les modifications du milieu soient vraiment faites pour assurer la survie et le bien-être de la population de la planète.

Les quatre questions posées dans le dernier chapitre de l'ébauche du Livre vert supposent un choix entre la conservation et le développement. Les stratégies proposées sont moins radicales puisque trois d'entre elles renferment des considérations de conservation. L'ébauche du Livre vert signale qu'il y aura des changements dans la région même si aucune activité de développement n'est entreprise et qu'il faudra, dans certains cas et à certains endroits, intégrer les mesures de conservation aux autres activités, quelle que soit l'importance des activités de développement dans la région au cours des 20 prochaines années.

Recommandation N° 13

Chaque choix proposé dans le Livre vert devrait être assorti d'une stratégie de conservation. L'ordre d'importance des activités de conservation, selon la nature des mesures et des secteurs à protéger, devraient être clairement déterminé.

M. Jacques Gérin, sous-ministre adjoint principal du ministère de l'Environnement, a signalé que l'aménagement des régions reculées ne pouvait plus être envisagé de la même façon pour au moins trois raisons:

- l'esprit démocratique fait partie de nos moeurs et le public se prononce sur les questions qui le touchent;
- les répercussions sur le milieu physique peuvent être d'une très grande importance; et
- les incidences sur le développement social et économique peuvent être mieux définies et maîtrisées afin qu'on puisse en bénéficier et que ces profits reviennent, équitablement à ceux qui supportent les coûts.

Il souligne qu'au lieu d'aborder la question dans son ensemble, nous l'avons fractionnée par spécialisations, fidèles aux méthodes de notre civilisation technique, sans penser qu'elles ne conviendraient pas à la mise en valeur de nos derniers territoires non exploités (Gérin, 1980).

Les décisions qui ont été prises en ce qui concerne la région du détroit de Lancaster, et que l'on réexamine actuellement, sont conformes à notre vision fragmentée de la question. Conformément à une proposition faite lors de l'atelier du Sud (P-07), le Livre vert doit s'efforcer de montrer l'interdépendance des données et des problèmes afin que les décisions soient prises en fonction du plus grand nombre de renseignements possibles.

Recommandation N° 14

Chaque choix proposé dans le Livre vert devrait mettre en relief les liens entre les propositions de développement et de conservation, les revendications territoriales, les ententes, les mesures de surveillance, les directives existantes et l'opinion locale des répercussions possibles sur le milieu biologique afin de mieux informer le public des avantages et des inconvénients de chaque stratégie d'utilisation.

4. L'importance d'un plan de gestion pour la région

Evan Browne

Lors de la consultation publique, divers points de vue concernant les utilisations futures de la région du détroit de Lancaster ont été exprimés. Cependant, quelle que soit leur position, presque tous les participants ont reconnu le besoin pressant d'établir une méthode et une structure de planification pour l'aménagement de l'ensemble du Haut Arctique et particulièrement de la région du détroit de Lancaster. La nécessité d'élaborer un cadre de planification pour la gestion des utilisations futurs dans la région est l'opinion qui ressort le plus clairement de l'examen public de l'ébauche du Livre vert.

La planification fait l'unaminité
Les opinions suivantes sont représentatives de la position des ministères et organismes du gouvernement qui reconnaissent la nécessité d'une planification.

Selon le ministère des Pêches et des Océans (S-12), nombre des facteurs en jeu sont des éléments dynamiques et il ne fait aucun doute que les principes de planification continueront d'évoluer. Ainsi, l'Étude de la région devrait mener à l'élaboration d'un cadre de gestion prévoyant la participation des divers groupes d'intérêt de la région du détroit de Lancaster et ce cadre devrait permettre un processus de planification continu.

Le ministère de l'Environnement (S-01, T: 247-257) est nettement en faveur d'un mode de planification qui serait fondé sur les intérêts locaux et nationaux et qui s'appliquerait à toutes les régions du Nord. Le Ministère est d'avis qu'il ne devrait y avoir aucun développement important dans une région avant qu'une méthode systématique de planification ne soit établie pour déterminer les buts et stratégies d'une région, et la nomination des autorités en matière de préservation et de mise en valeur de l'environnement.

D'après Pétro-Canada (S-10), l'une des principales recommandations qui ressort de l'atelier tenu récemment à Montebello au Québec, veut que la planification régionale devienne un outil pour l'adoption d'un plan-cadre qui permettrait un développement rationnel. Bien que Pétro-Canada se soit montré très favorable au principe de la planification régionale, cet organisme n'a pas été sans émettre certaines réserves. Le degré

de participation des habitants de la région devrait refléter leurs intérêts et leurs dépendances face à la région à l'étude. Ils devraient également être en mesure de formuler leurs préoccupations. Pétro-Canada a aussi exprimé son inquiétude de voir la planification remplacer les méthodes rigoureuses d'examen déjà établies pour l'évaluation des projets en cours et a indiqué qu'il est essentiel que les pratiques de planification se poursuivent aussi efficacement et promptement que possible.

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (S-09) a convenu que l'aménagement du Grand Nord canadien doit s'effectuer de façon progressive et systématique et il a recommandé l'adoption d'une loi fédérale créant une commission de planification de la région du détroit de Lancaster dont le mandat serait d'élaborer et de mettre en application un plan en vue de l'exploitation organisée des ressources naturelles de la région.

Lors des audiences publiques, des organismes indépendants ont aussi souligné la nécessité d'une planification régionale et ont même insisté sur ce point. Notamment, les mémoires présentés par le Comité des ressources arctiques canadiennes (S-11), le département des sciences de l'homme et de l'environnement de l'université de Waterloo (S-13), et le département de géographie de l'université Carleton (S-19) reposaient tous sur la ferme conviction qu'un mécanisme de planification est l'élément-clé d'une utilisation et d'une gestion avisées des régions les plus reculées et les moins connues du Canada.

Le mémoire présenté par des étudiants de l'université de Waterloo (S-13) souligne la nécessité pour les habitants du Nord de participer plus activement à la planification et d'avoir le "temps" de créer leurs propres institutions et d'établir leurs cadres de planification. Le mémoire met en évidence et élabore quatre scénarios de l'avenir de la région du détroit de Lancaster; chacun est fondé sur des priorités d'orientation et des objectifs différents. Ces scénarios dépassent de loin les choix envisagés dans l'ébauche du Livre vert et prennent pour point de départ la conservation de l'écosystème, une économie fondée sur les ressources renouvelables, l'exploitation équilibrée des ressources renouvelables et non renouvelables et une croissance économique courante.

Le mémoire de l'université Carleton (S-19) recommande la création, sous forme de société de la Couronne, d'un organisme permanent chargé d'administrer les îles de l'Arctique. L'organisme comprendrait des experts chargés, entre autres, de planifier et de surveiller l'exploitation des ressources renouvelables et non renouvelables. Un service du détroit de Lancaster sera créé à titre de modèle expérimental pour la gestion du passage du Nord-Ouest et l'établissement de services régionaux dans les îles arctiques.

Le Comité des ressources arctiques canadiennes (S-11) souligne qu'accorder une trop grande attention à des choix concrets fondés sur des propositions spécifiques pourrait être un obstacle à l'élaboration d'un cadre de planification innovateur pour la région du détroit de Lancaster. Le comité suggère que le Livre vert mette l'accent sur les possibilités de planification fondées sur des objectifs de gestion convenus et non pas sur des activités ou des projets particuliers. Le Comité propose aussi la création d'un comité provisoire de la planification du détroit de Lancaster dont les objectifs seraient, entre autres:

- d'exploiter pleinement le potentiel du détroit de Lancaster, compte tenu des intérêts de la région et des contraintes imposées par les intérêts de la nation;
- d'élaborer un plan unique coordonné pour la région répondant aux intérêts du gouvernement et de l'industrie;
- de définir les problèmes ou les questions qui ont une incidence sur les habitants et les ressources de la région; et
- de recommander une approche particulière pour l'élaboration d'une politique de planification de façon à maximiser les possibilités et à atténuer les conflits dans la gestion de la région.

D'après le Comité, nous avons le temps pour planifier, régler les revendications territoriales et voir aux autres questions touchant le Nord et le détroit de Lancaster. Il s'agit simplement d'adopter une planification qui tienne compte des intérêts régionaux et des contraintes imposées par les intérêts de la nation.

Lors des ateliers du Nord et du Sud, les représentants des villages ont confirmé la nécessité d'un processus de planification du Nord à trois conditions, soient le règlement des revendications territoriales des autochtones, une participation active et significative à la planification, à la gestion et aux prises de décision et l'adoption d'un ensemble de principes qui orienteraient la planification.

Participation à la planification

L'opinion de Peter Aglak au sujet du Livre vert, exprimée lors de l'atelier du Nord (T:061), est qu'il ne s'agit que d'un processus de planification en vue d'autoriser l'exploration et le transport des hydrocarbures. La planification inhérente à l'Étude du détroit de Lancaster a perdu sa crédibilité lorsqu'on a autorisé l'exploitation de la mine Polaris sur l'île Little Cornwallis et le projet pilote de l'Arctique peu de temps après l'annonce de l'étude (T:031). De toute évidence, les habitants du Nord pensent que leur participation à la planification est essentielle pour qu'ils fassent valoir leurs valeurs, leurs priorités et leurs préoccupations. Les Inuit ont également exprimé leur désir de participer activement aux prises de décision et leur opposition à la multiplication des comités consultatifs.

Les quatre groupes de travail formés lors de l'atelier du Sud ont appuyé ce point de vue. Tous s'entendent sur la nécessité d'instituer un organisme provisoire de planification qui représenterait les intérêts locaux, régionaux et nationaux et aurait pour mandat de superviser l'aménagement de la région du détroit de Lancaster. On a suggéré plusieurs formules allant d'une commission composée principalement de membres ne faisant pas partie du gouvernement (proposition du Comité des ressources arctiques canadiennes) à une commission tripartite constituée principalement de membres de la fonction publique (proposition du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest). Selon la plupart des propositions, au moins 50 p. 100 des membres devraient être des habitants du Nord.

Le ministère des Pêches et des Océans n'a pas appuyé de façon explicite l'idée d'un processus de planification continu, il considère, néanmoins, que la participation des divers groupes d'intérêt du détroit de Lancaster est essentielle à l'établissement d'un cadre de gestion (S-12). Pétro-Canada (S-10) a simplement indiqué que le degré de participation de la population locale doit refléter ses intérêts et ses besoins quant aux ressources de la région à l'étude. Le ministère de l'Environnement (T: 247-257) a précisé que le projet de planification doit reposer sur une participation locale qui satisfasse aussi bien les représentants élus et les fonctionnaires d'Ottawa que les habitants de la région. Un des mémoires présentés (S-19) indique brièvement que les autochtones devraient avoir un rôle à jouer lors des prises de décisions officielles concernant l'aménagement de la région du détroit de Lancaster.

Principes de planification

Le Comité des ressources arctiques canadiennes a organisé un atelier en 1979 (Roots, 1979) au cours duquel on a proposé sept principes de développement et de conservation du détroit de Lancaster qui devaient servir d'objectifs de gestion de la région et de fondement à l'élaboration d'orientations particulières et de plans détaillés (S-11). Les représentants des quatre villages de la région du détroit de Lancaster, l'Association des Inuit de la région de Baffin et l'Association Inuit Tapirisat du Canada ont adopté ces principes. D'autres groupes ayant des intérêts dans la région, y compris la Dome Petroleum et Pétro-Canada, se sont déclarés en faveur de ces principes. L'adoption de ces sept principes aussi bien qu'un règlement des revendications territoriales sont une nécessité préalable à un appui plus grand de l'aménagement par les Inuit.

Le Comité des ressources arctiques canadiennes a présenté les sept principes aux participants de l'atelier du Sud (S-11) et quatre groupes de travail les ont étudiés en atelier. En outre, dans son document de référence remis lors de l'atelier du Sud (P-03), le Groupe de travail de l'Étude de la région du détroit de Lancaster a proposé sept principes qui découlent de ceux du Comité.

En plus des sept principes proposés par le Comité et des sept principes soumis par le Groupe de travail de l'Étude du détroit de la région de Lancaster, des participants à l'atelier ont estimé qu'il fallait traiter plus à fond certaines questions. Selon le groupe de travail B (S-05), dans le cas de la planification de la région du détroit de Lancaster, il conviendrait d'adopter d'autres lignes directrices, notamment:

- un principe touchant les revendications territoriales;
- un principe concernant la liberté de choix d'un mode de vie que souhaitent conserver les habitants du Nord; et
- un principe qui répondrait à la question: "Pourquoi faut-il aménager la région?".

Tous les groupes de travail ont consacré beaucoup de temps à l'étude de ces principes lors de l'atelier du Sud. Deux des groupes de travail ont décidé de changer certains principes du Comité et ont proposé leurs modifications en séance plénière. L'étude de ces principes étant un élément central et décisif de la consultation, il est opportun de présenter les sept principes proposés par le Comité ainsi que certains commentaires des membres des groupes de travail.

1. Le maintien de la productivité biologique et de la qualité de l'environnement
L'activité de l'homme dans le détroit de Lancaster et les conséquences de cette activité ne doivent pas mettre en jeu le maintien de la productivité biologique fondamentale, la capacité de renouvellement et la vie de l'écosystème. (Les interventions de l'homme ne doivent perturber, mettre en danger ou faire disparaître aucune espèce ou élément du système biologique.)

Commentaires: La dernière phrase ne devrait pas être retenue. Il faudrait inverser les deuxième et troisième principes, le deuxième principe du Comité développant un aspect du troisième. Pour améliorer la formulation, il a été proposé en outre d'utiliser le terme "qualité de l'environnement" et de mettre l'emphase sur l'environnement à la fois humain et biologique.

2. L'interrelation entre les préoccupations d'ordre biologique, technique et social
Pour prendre les décisions qui permettront de formuler les orientations concernant la région du détroit de Lancaster, il faut posséder des connaissances précises et tenir compte des problèmes suivants:

- les questions liées à la connaissance des besoins écologiques des organismes vivants et des conséquences des perturbations artificielles (causées par l'homme) ou naturelles du milieu (problèmes d'ordre biologique surtout) sur les systèmes biologiques;
- les questions touchant l'accroissement de la faisabilité, la sûreté et l'efficacité de toute activité industrielle ou technique à l'étude dans la région (problèmes d'ordre technique et physique surtout); et
- les questions en rapport avec l'évolution sociale, culturelle et communautaire, et les besoins, valeurs et aspirations des habitants de la région (problèmes d'ordre socio-économique et culturel).

Il importe de tenir compte de l'interdépendance de ces problèmes.

Commentaires: Le groupe de travail C a souligné que ce principe doit faire ressortir l'interrelation de ces trois problèmes.

4. Les droits et responsabilités des habitants des régions nordiques
Les habitants et les collectivités des régions nordiques ont des responsabilités et des droits particuliers en ce qui concerne l'utilisation du détroit de Lancaster ainsi que la protection et la gestion de ses ressources. Il est important qu'ils aient l'information et les moyens nécessaires pour exercer leurs droits et assumer leurs responsabilités. (Leurs droits doivent être au moins égaux à ceux qu'exercent les citoyens d'autres parties du Canada dans leurs régions.)

Commentaires: La phrase reproduite entre parenthèses ne représente pas l'opinion générale.

5. Les zones protégées
Il faudra prendre des mesures particulières de protection pour préserver certaines zones particulières (peut-être très vastes) et certaines espèces ou composantes de l'écosystème de la région du détroit de Lancaster. Ces mesures de protection pourraient être nécessaires pour empêcher des dommages causés par la poursuite ou l'expansion des activités traditionnelles, le cumul d'activités sociales et non productrices ainsi que les activités industrielles actuelles et à venir.

Commentaires: Certains participants étaient d'avis que ce principe était inclus en substance dans le premier, mais il a tout de même été adopté.

6. La gestion régionale et à long terme

Les décisions concernant l'utilisation et la gestion de la région du détroit de Lancaster nécessitent une approche régionale et à long terme qui tienne compte des variations dans le temps et dans l'espace. On devrait aborder les problèmes de la région et des stratégies d'aménagement en fonction d'une politique nordique en général et en particulier d'une politique nationale ou régionale.

Commentaires: L'énoncé de ce principe n'a été que légèrement modifiée par rapport à la formulation originale du Comité des ressources arctiques canadiennes.

7. La prévention des accidents et la limitation des dégâts écologiques

Les techniques et les mécanismes utilisés pour prévenir les accidents et limiter les dégâts écologiques importants résultant d'accidents ou d'incidents imprévus doivent être pris en considération lors de l'évaluation des avantages, des risques et des coûts des activités de la région du détroit de Lancaster. Il faut tenir compte du degré de fiabilité de ces techniques et mécanismes au moment d'autoriser toute activité industrielle (ou lors de l'étude de nouveaux aménagements ou de modifications importantes aux villages existants).

Commentaires: La fin de la dernière phrase (qui est entre parenthèses) ne devrait pas être retenue.

Lors de l'atelier organisé par le Comité des ressources arctiques canadiennes (Roots, 1979), il a été souligné que la notion d'aménagement comprend toutes les activités et les modifications qui touchent la vie sociale, l'environnement, l'économie et l'utilisation de la région et non pas uniquement le développement industriel. Il se peut, par exemple, qu'aucun développement industriel n'ait lieu dans l'ensemble ou dans une partie de la région, mais que l'on prévoie l'aménagement de zones protégées ou peut-être de parcs.

La planification

Lors de la consultation publique, pratiquement tous les participants ont reconnu que des directives concernant la gestion du détroit de Lancaster étaient essentielles à la poursuite de l'Étude sur la région du détroit de Lancaster. Toutefois, selon le mémoire présenté par le ministère des Pêches et des Océans (S-12), le principal défi consistera à appliquer ces directives.

D'après Dome Petroleum, un aménagement et une planification appropriés permettraient la coexistence du développement et du milieu de l'Arctique (T: 074). Toutefois, le ministère des Pêches et des Océans est d'avis que même si des données de référence sur la biologie et la chimie des océans existent déjà, les connaissances sur les processus naturels et les variations de populations sont insuffisantes. Par conséquent, il est impossible de prévoir de façon précise les incidences et d'administrer les ressources vivantes. Il est difficile, en outre, de prévoir les meilleures possibilités d'aménagement et de planification de l'environnement (S-12).

Un certain nombre de formules de planification différentes ont été proposées lors des audiences publiques, plus particulièrement par le Comité des ressources arctiques canadiennes et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Les rapports des groupes de travail (P-04 à P-07) confirment le fait que la planification et la gestion sont les clés de l'application des principes des possibilités futures de la région.

Quelle que soit la forme de l'organisme de planification, tous étaient d'accord pour qu'il s'agisse d'un organisme constitué provisoirement dans l'attente du règlement des revendications territoriales et de l'évolution des autres questions politiques des Territoires.

Il y a eu un long débat pour savoir si l'organisme de planification devrait être un comité qui, par définition, est un organisme de consultation ou une commission qui, elle, est investie d'un pouvoir de réglementation. On a proposé que l'organisme de planification dirige certains aspects de la planification de la région et qu'il remplisse des fonctions de coordination et de consultation pour les questions de portée nationale. Le Comité des ressources arctiques canadiennes et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest ont

tous deux recommandé que l'organisme de planification adopte une position unique pour la région (ou un plan régional) qui convienne au gouvernement et à l'industrie. Tous les participants ont effectivement souligné la nécessité pour le gouvernement d'élaborer une politique, des programmes et des plans pour la région plutôt que de réagir simplement aux initiatives de l'industrie.

Selon le Comité des ressources arctiques canadiennes et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, il est possible de mettre au point des mesures de planification provisoires qui répondraient aux besoins immédiats de la région et seraient suffisamment souples pour se plier aux changements politiques ultérieurs (S-11). Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest affirme qu'il n'y a pas de mal à commencer la planification à condition que les habitants de la région participent au processus et qu'ils aient leur mot à dire au sujet de ce qui devrait ou ne devrait pas être fait (S-09).

Lors d'un atelier tenu en mars 1981 au sujet de la planification de l'utilisation des terres du Nord (Gee, 1981), le Ministère a élaboré un document de référence où "il faut une politique d'utilisation des terres qui tienne compte de l'importance pour la nation d'exploiter les ressources non renouvelables, de l'importance du point de vue socio-économique de protéger le territoire ancestral des autochtones, et des intérêts du pays en matière de conservation de l'environnement.' D'après M. Maurice Ruel, représentant le Ministère à l'atelier du Sud, le Ministère travaille actuellement à l'élaboration d'un document sur une politique d'utilisation des terres dans le Nord afin d'essayer de mettre au point un système qui permettrait d'étudier dès le début les problèmes qui pourraient résulter de l'utilisation d'une région donnée au lieu d'attendre que des difficultés surviennent (T: 586).

Un texte d'orientation au sujet de cette politique d'utilisation des terres du Nord canadien a été présenté au Cabinet, au mois de juillet 1981, à la suite des ateliers tenus dans le cadre de l'étape de consultation de l'Étude de la région du détroit de Lancaster. Ce texte d'orientation ou plan-cadre soulèvera sans aucun doute des questions concernant la forme d'un ou de plusieurs organismes de planification dans le Nord, l'étendue du mandat accordé ainsi que la nature et l'importance des éléments constitutifs et, par le fait même, de la participation prévue.

Recommandation N° 15

Le plan-cadre du Ministère sur la planification de l'utilisation des terres des régions nordiques devrait être remis à tous les participants aux réunions locales et aux ateliers avec ce rapport, à titre de document complémentaire essentiel au dernier examen public du Livre vert. En outre, le Livre vert devrait comprendre certains aspects du plan-cadre et montrer comment ils s'appliquent à la région du détroit de Lancaster.

Selon des opinions déjà exprimées au sujet de la planification de l'utilisation des terres des régions situées au nord du 60e parallèle (Rees, 1978), la planification systématique de l'utilisation des terres doit devenir l'un des principaux éléments de la planification de l'aménagement du Nord. Il est regrettable que les revendications territoriales et les négociations connexes aient dû se poursuivre sans aucun plan d'ensemble de l'utilisation des terres. Il ne fait aucun doute qu'un plan d'utilisation des terres faciliterait la coordination et l'intégration d'un grand nombre des questions touchant le Haut Arctique.

Recommandation N° 16

La planification proposée dans le plan-cadre du Ministère devrait être immédiatement mise à l'essai dans la région du détroit de Lancaster.

Dans la mesure où un plan-cadre ne peut comprendre que les grandes lignes d'un processus de planification de l'utilisation des terres dans le Nord, beaucoup de travail reste à faire avant qu'un plan viable puisse être mis en pratique de façon continue. L'une des questions qui demeure, et non la moindre, est "comment planifier?"

Evan Browne

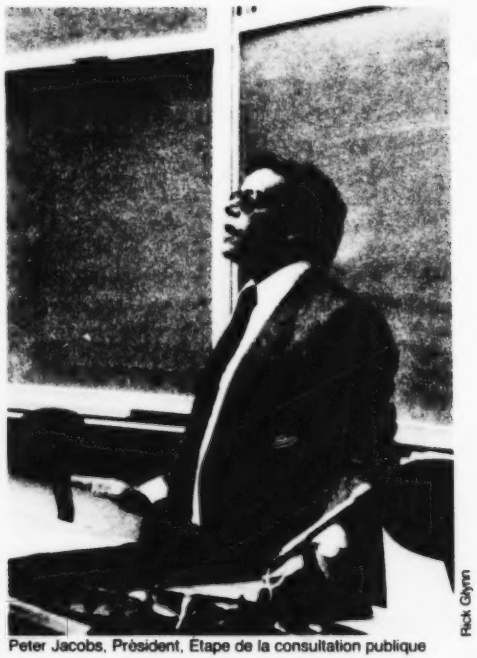

Rick Glynn

Peter Jacobs, Président, Étape de la consultation publique

Evan Browne

Evan Browne

Bernard Pelletier, Ministère de l'Energie,
des Mines et des Ressources

5. Comment planifier?

Julian Inglis

Lors de la consultation publique sur l'ébauche du Livre vert, on s'est entendu sur la nécessité de planifier et d'élaborer des directives et des principes pour orienter cette planification de la région du détroit de Lancaster. Les principales caractéristiques de l'organisme de planification proposé pour la région se préciseront lorsque le ministère des Affaires indiennes et du Nord rendra public son plan-cadre sur la planification de l'utilisation des terres des régions nordiques. Il semble ainsi qu'on n'ait plus à s'interroger sur la nécessité de planifier. Il y a toutefois une autre question à laquelle on a fait allusion tout au long de la consultation publique: "Comment planifier?".

Il n'est pas du tout certain que cette nécessité d'élaborer un programme de planification régionale du Haut Arctique se traduise *a priori* par une politique, des stratégies et des tactiques innovatrices et appropriées d'utilisation et de gestion du Haut Arctique ou d'une de ses régions, notamment le détroit de Lancaster. De fait, l'application de méthodes et de techniques utilisées dans le sud du Canada pourrait bien aggraver plutôt qu'atténuer les problèmes liés à l'utilisation et à la gestion futures du Nord. Dans cette dernière section, nous ne cherchons pas à refroidir l'enthousiasme manifesté pour la planification des régions situées au nord du 60e parallèle, mais bien à montrer qu'une telle entreprise doit être vraiment adaptée aux gens et aux lieux auxquels elle s'adresse.

L'une des questions en jeu est la création d'organismes et de processus de prise de décisions qui correspondraient à notre propre dialogue Nord-Sud canadien. Pour que nous puissions relever ce défi de façon intelligente, il nous faut innover. Une formule qui a été mise au point pour une situation donnée ne va nécessairement convenir à une autre situation, qui de plus est unique.

Une approche paternaliste, modelée sur le Sud, en matière de planification dans le Nord, montrerait clairement que nous ne désirons pas apprendre et que nous adoptons une position de supériorité. Les gens et les traditions du Nord et du Sud ne sont ni supérieurs, ni inférieurs l'un par rapport à l'autre; ils sont différents. Si nous planifions, nous devons le faire en comprenant le mieux

possible ces différences et en ayant une perception claire de la variété des valeurs qui les sous-tendent.

Le processus de planification repose principalement sur la conception intellectuelle et la culture des groupes en cause. Tandis que les Inuit tentent de se mettre d'accord sur les questions qu'ils considèrent comme fondamentales, nous avons l'habitude, pour notre part, de régler les questions d'intérêt public par des débats tranchés par un vote majoritaire exprimé, la plupart du temps, par nos représentants élus. Les décisions qui résultent d'un vote sont bien différentes de celles prises d'un commun accord. Ce dernier procédé demande plus de temps, nécessite la participation de tous, y compris la participation directe de ceux qui ont la responsabilité d'appliquer la décision et de ceux qui seront directement touchés par cette décision. Ainsi, il n'est pas étonnant qu'une des différences importantes entre le Nord et le Sud soit la notion de temps.

Le temps
L'industrie, et jusqu'à un certain point le gouvernement fédéral, estiment qu'il faut prendre rapidement des décisions afin que le Canada atteigne son indépendance énergétique, occupe une position favorable sur les marchés mondiaux et administre avec compétence ses propres affaires. Les Inuit ont un rythme différent. Il leur faut du temps pour modifier leur mode de vie, du temps pour s'adapter aux changements rapides qui se produisent dans le Nord, du temps pour acquérir la formation et l'instruction nécessaires afin de prendre une part active à l'aménagement du territoire inuit.

Il faut aussi du temps pour comprendre les préoccupations des Inuit et pour perfectionner la technologie nécessaire à nos projets de développement et de conservation de l'environnement des régions nordiques. Dans le Sud, le temps est linéaire et séquentiel; dans le Nord, il est cyclique et répétitif. Sommes-nous en mesure de concevoir un processus de planification qui convienne à ces deux notions de temps? L'une de ces notions doit-elle dominer l'autre? Manquons-nous de temps (selon la notion du Sud) ou bien avons-nous le temps, nous aussi, d'examiner cette dimension fondamentale de la planification enracinée dans les perceptions culturelles?

L'espace
Notre notion de l'espace est également liée à notre héritage culturel. Depuis que le premier ingénieur militaire a mis pied en terre d'Amérique il y a quatre cents ans, on a divisé et subdivisé l'espace dans le sud du Canada. L'arpentage et la division des terres fait partie de notre façon de concevoir l'espace que nous habitons. La théorie de la planification de l'utilisation des terres se fonde depuis toujours sur le principe selon lequel des espaces différents peuvent et doivent servir à des activités différentes. Affecter à un usage exclusif des espaces spécifiques est une pratique courante de la planification urbaine au Canada. Parfois, à l'image des modèles occidentaux traditionnels, des secteurs à usages multiples ont été désignés pour remplir un ensemble de fonctions typiquement urbaines tels le commerce, le logement et à l'occasion, l'exploitation de petites industries. Mais en général, on a restreint l'utilisation de l'espace périphérique et des zones de gestion des ressources du Sud à diverses activités compatibles qui sont exercées simultanément au même endroit.

Ces notions de division de l'espace et d'affectations particulières qui en découlent peuvent-elles s'appliquer aux régions du Haut Arctique où l'espace se définit non pas par sa divisibilité mais plutôt par son étendue et sa continuité? Comment délimiter un territoire lorsque, les limites des terres et des eaux varient de façon aussi radicale selon qu'on est en hiver ou en été et quand on sait, en outre, que la séparation des eaux du Nord et du Sud se fait non seulement sur un plan horizontal mais surtout sur un plan vertical et que de nombreux autres facteurs entrent en ligne de compte? Pouvons-nous mettre au point des méthodes et des techniques de planification, et même une philosophie de la planification, qui seraient adaptées à des différences culturelles et techniques dans la perception de l'espace?

La technologie appropriée
Le Canada s'est fixé comme objectif l'indépendance énergétique. Pour le Sud, cela signifie l'existence de sources sûres de pétrole, de gaz naturel et d'énergie hydro-électrique, l'utilisation marginale de l'énergie nucléaire et l'exploitation d'autres énergies de rechange. Dans le Nord, ces vues conviennent-elles? Pouvons-

nous mettre au point une planification qui place les questions d'indépendance énergétique, d'habitation et de déplacement, entre autres, dans le contexte du Haut Arctique canadien?

En somme, une technologie appropriée est fondée sur une culture. Elle (la technologie occidentale, par exemple) ne convient pas nécessairement à toutes les situations, ni à toutes les époques, mais elle est, par définition, appropriée à une situation donnée pendant une période déterminée. Lorsqu'il est question de la technique qui permet de circonscrire une marée noire, de prévoir la température avec précision ou d'inventorier des populations biologiques, il n'est question que d'un certain nombre de techniques. Comme nous l'avons déjà mentionné dans ce rapport, certains besoins propres à une culture, celui de chasser par exemple, ne seront pas nécessairement satisfaits à l'aide de la technologie d'une autre culture qui a imposé une contrainte à la première par ses besoins, par exemple celui de naviguer.

L'information

La façon même de traiter l'information est aussi un fait culturel. Les méthodes de saisie et de traitement des données ainsi que les conclusions auxquelles celles-ci permettent d'arriver ont peu de chances d'être universelles. Le problème se complique lorsque divers ministères ou des gens possédant une expérience du Nord déclarent ouvertement qu'il y a des manques importants dans nos connaissances et ce, même dans des secteurs bien définis de la recherche scientifique. Lorsque nous essayons de décloisonner ces secteurs et de comprendre la dynamique des écosystèmes du Haut Arctique, la difficulté s'accroît encore. Nos tendances, pour ne pas dire notre pensée scientifique, nous portent à décomposer les systèmes complexes afin de les mieux comprendre. Il est peu probable que les systèmes de connaissances et de pensée des Inuit suivent les mêmes sentiers. Dans quelle mesure avons-nous essayé d'insérer, dans nos descriptions du Haut Arctique, les connaissances des Inuit fondées sur des siècles d'observation de la nature et avons-nous fait un effort de compréhension? Nous nous proposons de bâtir une planification régionale sur une base incomplète au départ. Comment pouvons-nous laisser de côté ou traiter comme marginal le fonds de connaissances qui a servi une culture pendant des milliers d'années, une culture qui vit en harmonie avec elle-même et avec son environnement?

Planifier en vue d'un changement

Dans ce rapport et en particulier dans les dernières sections, on a insisté sur la nécessité d'un cadre d'orientation cohérent et de directives qui permettraient d'élaborer une planification régionale qui tiendrait compte des intérêts de la nation. Lors des séances publiques, les Inuit ont dit clairement qu'ils voulaient conserver le droit de choisir le mode de vie qui leur convient. Comme nous l'avons mentionné dans la deuxième section, les objectifs nationaux comprennent l'indépendance énergétique, et les objectifs indiqués dans le rapport intitulé *Le Nord canadien 1970-1980*. Dans quelle mesure pouvons-nous concevoir une planification viable au nord du 60e parallèle qui faciliterait et par le fait même activerait la réalisation de cet ensemble d'objectifs? Pouvons-nous aller au-delà du simple maintien du choix d'un mode de vie pour en arriver à une amélioration qualitative et quantitative des modes de vie?

La planification traite inévitablement d'une situation à venir et des changements qui se produiront entre une situation donnée et un ensemble de conditions possibles dans le futur. Parmi toute la gamme des possibilités, certaines sont plus probables que d'autres. Un grand nombre des questions soulevées dans ce rapport peuvent être considérées comme un ensemble de critères qui nous permettront d'évaluer nos méthodes de planification au nord du 60e parallèle. Ces critères ne sont en aucune façon exhaustifs. Ils indiquent effectivement certaines des conditions et des questions qui doivent faire partie d'un processus de planification viable pour le Nord. Il ne fait aucun doute que si l'on ne tient pas compte de ces critères, il est presque certain que l'avenir de la région sera décidé en fonction des objectifs, des buts, des préoccupations et des conceptions de la culture dominante du sud du Canada.

Le défi que nous devons relever consiste à faire la transition entre ce scénario et un avenir pensé plus en profondeur et mieux adapté à la région du détroit de Lancaster. Pour ce, il faudra faire preuve d'imagination et de patience; il faudra établir une politique et des directives de planification cohérentes approuvées par tous les

groupes concernés; il faudra enfin vérifier nos hypothèses au moyen de projets pilotes pour le transport, la recherche, l'éducation et la formation. Nous devrons avant tout avoir la volonté de persévérer dans nos efforts d'innovation en matière de planification et de gestion. L'industrie, le gouvernement et les habitants du Nord devront cesser de s'opposer et la productivité pourrait bien devoir céder la place aux effets produits pour que les différences et les héritages culturels de ceux qui seront les plus touchés par la croissance puissent subsister.

Selon nous, relever ce défi est une entreprise passionnante et créative. Lui tourner le dos ne ferait qu'aggraver une "crise de confiance', c'est-à-dire l'impression très nette que le processus de prise de décisions n'entend rien aux besoins et aux aspirations des habitants du Nord canadien.

Pour relever le défi de l'aménagement du Haut Arctique et de la région du détroit de Lancaster en particulier, le gouvernement, l'industrie et les habitants de la région doivent disposer de suffisamment de temps pour élaborer, mettre au point et appliquer une méthode de planification viable de l'utilisation des terres et des eaux.

Recommandation Nº 17

Les planificateurs de l'aménagement de la région du détroit de Lancaster devraient disposer d'une période de deux ans pour élaborer un cadre pratique de planification. Les autorisations de naviguer pendant toute l'année et les permis de forage exploratoire pour la recherche de gisements de gaz naturel et de pétrole devraient être suspendus jusqu'à ce qu'un processus de planification soit établi.

Appendices

Rick Glynn

Organisateurs des ateliers de gauche à droit: Joan Topolski, Martha Flaherty, Kenn Harper, Julian Inglis, Herman Dirschl, Margaret Ault, Rachel Qitsualik, Peter Jacobs, Marlene Charron, Terry Lee, Maurice Ruel, Nasira Saab.

L'appendice A fournit un résumé de la transcription officielle des commentaires enregistrés au cours des ateliers du Nord et du Sud. Elle comprend également une liste des exposés écrits (appendice B) des documents produits pendant les audiences publiques (appendice C) et quelques lettres adressés au ministre des Affaires indiennes et du Nord et au président de l'étude (appendice D).

Une courte bibliographie (appendice E) des ouvrages consultés par le Président figure à la fin de cette section. La bibliographie générale n'est pas une revue exhaustive de tous les documents qui traitent des questions examinées au cours des débats publics.

Cette section a été préparée afin que les participants aux ateliers et tous ceux qui n'ont pu participer aux débats aient une idée de la nature des discussions et de l'importance des exposés présentés.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord a ouvert un dossier qui regroupe toute la documentation de l'Étude de la région du détroit de Lancaster, la transcription officielle des commentaires et toutes les lettres adressées au Ministère lors de l'examen public.

Les documents contenus dans ce dossier à la disposition de toutes les personnes intéressées et nous invitons le public à prendre connaissance du dossier au complet. Il suffit d'adresser sa demande à l'adresse ci-dessous:

H.J. Dirschl
Directeur de projet
Étude de la région du détroit de Lancaster
Ministère des Affaires indiennes et du Nord
Ottawa, Ontario
K1A OH4
Lieu: Chambre 631, Tour Nord
Les Terrasses de la Chaudière
Hull, Québec

Appendice A
Résumé de la transcription officielle des commentaires

L'atelier du Nord

Pour de plus amples renseignements en ce qui a trait à la transcription officielle des commentaires enregistrés à l'atelier du Nord, veuillez s'il-vous-plaît vous adressez à,

Jacobs, P., (Président), 1981a.
Transcription des débats publics tenus au centre municipal de Resolute Bay, T.N.-O., dans le cadre de l'Étude de la région du détroit de Lancaster, Vol. 1 et 2 pp. 1 à 223.

Hornal, R. **T: 004-008**
directeur régional du ministère des Affaires indiennes et du Nord, rappelle les objectifs du Ministère en ce qui concerne l'Étude de la région du détroit de Lancaster et souligne que le Ministère compte sur les conseils des villages autochtones et des milieux scientifiques.

Dirschl, H. **T: 008-014**
directeur de projet pour l'Étude de la région du détroit de Lancaster, passe en revue les résultats des réunions qui se sont tenues dans la région et les résume ainsi: tous les villages inuit veulent participer activement aux prises de décisions concernant l'avenir du détroit; le projet pilote de l'Arctique touche les autochtones, en particulier ceux du village de Resolute; des Inuit devraient être présents dans tout organe de surveillance des transports; il faut trouver un mode de vie qui allie les activités de la chasse au travail rémunéré et les futures générations devraient pouvoir choisir entre le mode de vie traditionnel et le marché du travail; on demande la tenue d'autres audiences publiques avant que le Livre vert définitif donne lieu à des décisions. (P-01)

Allooloo, T. **T: 014-021**
au nom des habitants des quatre villages de la région, dit que puisque l'ébauche du Livre vert n'indique aucun choix d'orientation, il n'est pas facile de réagir. Les villages demandent que les travaux d'exploration des ressources d'hydrocarbures soient arrêtés, au moins jusqu'au règlement des revendications territoriales. Un arrêt des travaux donnerait le temps d'améliorer la formation des autochtones et d'approfondir les études environnementales. Si l'on décide d'exploiter les ressources de la région, les autochtones devront participer activement au processus de planification des activités.

Kalluk, D. **T: 021-023**
au nom des habitants du village d'Arctic Bay, souligne que la chaîne alimentaire est un sujet qui les préoccupe car c'est leur moyen de subsistance. Les erreurs de planification et les mauvaises utilisations des ressources nuiront aux futures générations d'Inuit. Les Inuit n'ont pas le temps de s'adapter car l'évolution est trop rapide et il est peu probable qu'ils profitent des avantages d'une mise en valeur tant que les revendications territoriales n'auront pas été réglées.

Audlaluk, L. **T: 023-024**
au nom des habitants de Grise Fiord, se demande si le gouvernement et les compagnies privées seraient en mesure de réparer les dégâts causés par une marée noire.

Tagak, J. **T: 025-030**
au nom des habitants de Resolute, dit que les gens ne peuvent pas changer leur façon de vivre d'un seul coup, que les profits des activités industrielles ne restent pas dans le Nord et que si le transport se faisait pendant toute l'année, la chasse dans la région de Resolute Bay serait complètement transformée.

Pumphrey, R. **T: 030-038**
au nom de l'Association des Inuit de la région de Baffin, indique que les Inuit veulent pouvoir choisir entre un travail rémunéré et un mode de vie traditionnel et que le transport pendant toute l'année rendrait ce choix impossible. Il faut que l'examen public se poursuive. L'Association des Inuit de la région de Baffin, l'Association Inuit Tapirisat du Canada et le Comité des ressources arctiques canadiennes ont unanimement approuvé huit principes de base en planification. Ce sont les habitants de la région qui devraient profiter de l'exploitation des ressources. Il faudrait agrandir le comité de direction afin qu'il comprenne des représentants régionaux.

Hornal, R. **T: 045-050**
précise que le règlement des revendications territoriales autochtones figure parmi les priorités du gouvernement canadien, mais que ce sujet ne peut pas être débattu en ce moment.

Dirschl, H. **T: 050-051**
rapporte que le groupe de travail de l'Étude ne voit aucune difficulté en ce qui concerne les sept premiers principes adoptés par l'Association des Inuit de la région de Baffin, l'Association Inuit Tapirisat du Canada et le Comité des ressources arctiques canadiennes. Les principes et hypothèses sur lesquels reposeront les choix énumérés dans le Livre vert définitif seront clairement indiqués.

Gamble, D. **T: 051-052**
directeur exécutif du Comité des ressources arctiques canadiennes, indique que Pétro-Canada et Dome Petroleum ne voient aucune difficulté en ce qui concerne les principes adoptés et que les points sur lesquels ils se sont mis d'accord devraient être précisés dans le Livre vert définitif.

MacPherson, A.H. **T: 053-058**
directeur général de la région, ministère de l'Environnement, fait ses commentaires sur la conservation, la protection de l'environnement, le transport maritime et le principe d'un organisme de surveillance. Il estime que l'examen public offre l'occasion d'orienter les décisions en faveur des facteurs et des priorités écologiques que le Ministère (MAINC) cherche à promouvoir (S-01).

Hornal, R. **T: 058-060**
s'adresse au président et dit que le gouvernement adopte le principe d'une nouvelle consultation publique lorsque le Livre vert définitif aura défini les choix qui leur sont offerts.

Aglak, P. **T: 060-069**
au nom de la Fédération des chasseurs et des trappeurs de la région de Baffin, indique que même si on leur offre de bons emplois, ils doivent continuer à chasser. Plutôt que de voir le gouvernement rogner leurs droits de chasse, ils préféreraient qu'on limite l'exploitation des hydrocarbures et du minerai.

Thompson, G. **T: 069-072**
au nom de l'Associaton Inuit Tapirisat du Canada, estime que leurs droits territoriaux et le *Nunavut* doivent être reconnus avant que d'importantes activités d'exploitation soient entreprises. Il souligne que l'ébauche du Livre vert ne passe pas en revue les choix possibles et se demande si elle fournit au gouvernement les données nécessaires pour répondre à une demande de permis de forage dans le détroit de Lancaster.

Pessah, E. **T: 073-083**
au nom de la compagnie Dome Petroleum, indique qu'on peut très bien exploiter les ressources de l'Arctique sans détruire l'environnement à condition d'adopter un processus de planification et des mesures de protection de l'environnement qui soient adéquats. Le transport pendant toute l'année ne doit pas obligatoirement perturber indéfiniment la faune de cette région. Il estime que les habitants devraient retirer des profits appréciables de la mise en valeur de leur région (redevances, parts) et qu'il faudrait créer une commission d'indemnisation des chasseurs et des trappeurs. Il souligne que la compagnie Dome prévoit transporter du pétrole par le détroit de Lancaster à partir de 1986.

Allooloo, T. **T: 083**
demande comment le projet pilote de l'Arctique peut être un projet pilote puisque la compagnie Dome veut entreprendre des travaux pendant que l'étude est en cours. Il se préoccupe dix fois plus du pétrole que du gaz naturel.

Hornal, R. (au nom de ses collègues) **T: 084-092**
fait part de leurs commentaires et répond à la question ci-dessus.

Nutarak, J. **T: 097-102**
au nom du comité d'étude pour l'aménagement de Pond Inlet (Pond Inlet Development Review Committee), fait ses commentaires sur le plan d'orientation du M A I N C intitulé *Departmental Direction Plan for the 1980's* en citant des extraits de ce document. Il dit que l'on pourrait confier la gestion du détroit de Lancaster aux Inuit et se demande pourquoi d'autres villages, même certains villages du Groenland, ne participent pas au débat.

Yuen, K. **T: 104-106**
au nom du ministère des Pêches et des Océans, recommande la création d'un comité consultatif sur les activités de transport et de forage dans la région du détroit de Lancaster et précise que ce comité devrait figurer dans les modes de gestion décrits dans le Livre vert définitif.

Nesbitt, T. **T: 107-108**
Demande si les Inuit ont demandé de siéger à un comité consultatif ou à une commission de planification. Monsieur Allooloo répond qu'ils ont siégé à un comité de gestion qui s'occupe de toutes les activités d'exploitation de la région.

Hornal, R. (au nom de ses collègues) **T: 108-113**
répond aux questions posées par l'Association Inuit Tapirisat du Canada en ce qui concerne l'absence de véritables choix, le fait que les revendications territoriales ne sont pas mentionnées et le problème de la délivrance des permis de forage pour le détroit de Lancaster.

Britton, J. **T: 114-117**
au nom du *Department of Economic Development and Tourism* des Territoires du Nord-Ouest, souligne que le potentiel touristique du détroit de Lancaster est énorme. Le gouvernement estime que le tourisme renforcerait l'économie des régions nordiques sans appauvrir les ressources naturelles et que son développement n'aurait aucune répercussion sur le problème des ressources.

Wood, P. **T: 118-123**
porte-parole du projet pilote de l'Arctique, fournit ses commentaires sur la traversée des glaces qui se reforment après le passage d'un navire et sur l'effet des sons sur les mammifères marins.

Le Président **T: 124-127**
rappelle que les points suivants ont été soulevés au cours de la journée par David Kalluk. Ce dernier explique qu'ils ne veulent pas de mise en valeur de la région à moins d'en tirer des avantages et qu'il faut leur laisser le temps d'améliorer l'enseignement et la formation pour qu'ils soient mieux en mesure de participer aux activités d'exploitation. Jan Tagak, à son tour, apporte le problème qu'il est difficile de mettre au point une stratégie qui garantisse une répartition équitable des coûts et des avantages de la mise en valeur entre tous ceux qui seront le plus touchés par les activités. Les Inuit ont clairement indiqué qu'ils veulent occuper des postes de responsabilité et participer aux activités de gestion et aux prises de décisions.

McComb, M. **T: 131-137**
au nom de Parcs Canada, mentionne une proposition préliminaire en vue de la création d'un parc national dans la région de l'île Bylot et du détroit d'Éclipse (S-02). L'île Prince-Léopold serait une excellente solution si l'on réalisait les programmes des lieux historiques nationaux.

Gamble, D. **T: 138**
espère que le Ministère de l'Environnement et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest pourront fournir un plan d'ensemble des régions importantes du point de vue écologique au lieu d'une longue liste non structurée.

Inglis, J. **T: 142-146**
membre du groupe de travail de l'Étude de la région du détroit de Lancaster, nous renvoie à la carte 25 de l'ébauche du Livre vert (sites PBI) au sujet de la planification des mesures de conservation. À l'heure actuelle, Polar Bear Pass est la seule zone prise en considération. Il refère aux cartes 6 et 14 et suggère que l'on envisage une stratégie de conservation pour l'ensemble de la région.

Daniels, T. **T: 150-152**
porte-parole de la *Chamber of Mines* des Territoires du Nord-Ouest, souligne qu'à son avis on ne peut pas empêcher l'exploitation des ressources de la région, mais que ces activités doivent s'accompagner de mesures sociales et environnementales et que l'on doit trouver une formule équitable pour que ces activités soient avantageuses pour tous.

Eckalook, G. **T: 153**
parle du problème résultant de l'incompatibilité des activités du PBI (choix de sites écologiques) et des activités d'exploration de l'industrie, tout particulièrement dans la région de Polar Bear Pass.

Daae, D. **T: 154-156**
porte-parole de la compagnie Norlands Petroleums, indique que la compagnie est favorable à la création d'une réserve nationale et il précise les zones en haute mer auxquelles la compagnie s'intéresse pour effectuer des travaux de forage, en particulier les sites de forage dirigé dans l'île Devon.

Kuppaq, K. **T: 163**
estime que lorsque les activités industrielles débuteront, les sites désignés par le PBI et même certains secteurs de l'île Bylot et de l'île Devon ne seront plus des refuges valables pour la faune.

Nesbitt, T. **T: 164-167**
s'interroge sur les répercussions positives du marché du travail et pense que tant que les pouvoirs de contrôle et de divisions ne seront pas mieux répartis, ce ne sont pas les emplois offerts qui règleront beaucoup de problèmes.

Koolerk, P. **T: 167-170**
pose des questions à la *Chamber of Mines* des Territoires du Nord-Ouest sur la nature de leurs programmes économiques et à la compagnie Norlands Petroleums sur leurs projets de forage.

Allooloo, T. **T: 173-177**
au nom des habitants des villages, rappelle leur position au sujet de la mise en valeur de la région du détroit de Lancaster:

- aucune autre activité d'exploitation ne devrait être entreprise tant que les revendications territoriales ne seront pas réglées;
- il faudrait créer un nouveau comité de gestion afin de pouvoir décider des activités acceptables et de les surveiller;
- l'enseignement et la formation doivent être améliorés et il faut ouvrir une école technique dans le Haut Arctique;
- les réserves nationales devraient être établies en fonction des besoins des villages;
- le Livre vert définitif doit présenter des propositions précises et contenir un programme de planification de la mise en valeur de la région;
- il devra indiquer les répercussions possibles des revendications territoriales;
- le Livre vert doit préciser les modes d'indemnisation prévus en cas de dommages causés par des sociétés industrielles;
- le groupe de travail devrait avoir deux représentants du Haut Arctique parmi ses membres; et
- une fois le Livre vert définitif publié, il devrait être envoyé à chaque village qui aurait six mois pour le consulter, puis les représentants des villages se réuniraient pendant deux jours avant la tenue d'un nouvel atelier du Nord qui durerait deux ou trois jours.

Thompson, G. **T: 178-180**
déclare que l'Association Inuit Tapirisat du Canada, l'Association des Inuit de la région de Baffin et les quatre villages n'acceptent pas que le Livre vert n'examine pas la question des revendications territoriales. Il cite l'exemple de la création des réserves nationales de l'île Baffin et du Yukon et d'un comité de gestion des hardes de caribous dans la Keewatin pour montrer que le gouvernement reconnaît clairement l'importance des revendications territoriales.

Gamble, D. **T: 183-185**
croit que le refus de toute nouvelle activité d'exploitation avant que les revendications territoriales ne soient réglées peut s'expliquer par deux raisons: le fait que les Inuit craignent de ne pas bénéficier des ressources découvertes et qu'ils s'inquiètent des répercussions néfastes des activités de mise en valeur de la région alors qu'ils n'ont aucun vrai pouvoir de décision pour orienter ces activités.

Horseman, G. **T: 185-191**
au nom de Cominco, souligne l'importance de consulter tour à tour les villages et l'industrie. Un calendrier des consultations a déjà été préparé. Les sujets abordés seraient les suivants: faudrait-il fonder de nouveaux villages? Où les gens devraient-ils habiter? Quelles seraient les répercussions des activités industrielles sur la vie de famille et les modes de vie? Il faut améliorer l'enseignement, mais

l'apprentissage des rôles et la formation en cours d'emploi sont extrêmement importants car de nombreux emplois dans le secteur minier sont nouveaux pour les habitants des villages nordiques et pour les travailleurs du sud. Ce dernier mentionne qu'il faut une éducation à long terme pour perfectionner les gens.

Tomaak, J. **T: 193**
reprend l'évolution du problème des revendications territoriales et souligne que si les Inuit veulent prendre leurs affaires en main, c'est pour participer à la mise en valeur des régions nordiques.

Eckalook, G. **T: 194-198**
demande si la compagnie Dome Petroleum empruntera le même parcours que celui du projet pilote de l'Arctique. Les associations de trappeurs et de chasseurs refuseront l'indemnisation. La compagnie sera-t-elle en mesure de nettoyer après une marée noire d'ici 1986, date à laquelle elle prévoit commencer le transport du pétrole?

Tagak, J. **T: 198-200**
s'interroge sur les avantages de la mise en valeur de la région et pose des questions sur les sujets suivants: coût de fret beaucoup plus avantageux, marché de l'emploi et formation, création d'entreprises dans les villages à la suite des nouvelles activités d'exploitation et enfin le nombre de fois qu'un navire peut emprunter un chenal lorsque les glaces sont très abondantes. (3 fois)

Pitseolak, P. **T: 204-205**
porte-parole du comité d'étude pour l'aménagement de Pond Inlet (Pond Inlet Development Review Committee), estime que dès que le transport dans le détroit de Lancaster sera permis pendant toute l'année, d'autres activités suivront. On devrait poursuivre les études en collaboration avec les Inuit, mais de toute façon ceux-ci croient que le transport pendant toute l'année ne devrait pas être permis.

Le Président **T: 207-217**

résume les débats de cet atelier de deux jours et offre ses commentaires sur la tenue d'autres audiences publiques, les revendications territoriales des autochtones, leur participation active aux prises de décisions, la recherche scientifique dans le Nord, l'élaboration de propositions concrètes pour l'utilisation du détroit de Lancaster, l'importance d'une stratégie de conservation, l'évolution du mode de vie dans les villages et la nécessité de laisser aux autochtones la possibilité de choisir le style de vie qu'ils préfèrent et la répartition équitable des coûts et des avantages de la mise en valeur de la région.

L'atelier du Sud

Pour de plus amples renseignements en ce qui a trait à la transcription officielle des commentaires enregistrés à l'atelier du Sud, veuillez s'il-vous-plaît vous adressez à

Jacobs, P., (Président), 1981b.
Transcription des débats publics tenus à l'université de Carleton, Ottawa, Ontario, dans le cadre de l'Étude de la région du détroit de Lancaster. Réalisée par Nethercut and Company Limited, mai 1981, vol. 3, 4, 5, pp. 224 à 646.

Faulkner, N. **T: 229-235**
au nom du ministère des Affaires indiennes et du Nord, accueille les participants à l'atelier du Sud et rappelle que l'Étude de la région du détroit de Lancaster est une étude pilote qui veut s'appuyer sur une méthode de planification régionale basée sur l'ensemble des facteurs et des éléments en présence. Après une brève explication de la démarche adoptée, il souligne l'absence d'un cadre d'orientation et rappelle la nécessité de définir une méthode globale de planification.

Dirschl, H. **T: 236-240**
résume les débats qui ont eu lieu au cours des réunions locales dans la région du détroit de Lancaster. (T: 008-014)

Le Président **T: 241-246**
résume les interventions qui ont été faites au cours de l'atelier du Nord. (P-02)

Gérin, J. **T: 247-257**
au nom du ministère de l'Environnement, souligne l'importance d'une méthode de planification et précise que les méthodes d'exploitation des réserves d'hydrocarbures au nord du 60e parallèle devront être sans danger pour les milieux social et écologique. Selon lui, les activités d'exploration dans le détroit doivent être interrompues tant que des programmes et des principes directeurs (objectifs et stratégies) n'auront pas été clairement définis et que les techniques nécessaires ne seront pas encore au point. Le Ministère accorde beaucoup d'importance à la création d'un parc national qui s'étendrait sur toute l'île Bylot, le détroit d'Éclipse et une partie de la pointe nord de l'île Baffin et à la préparation de cartes répertoriant les régions du Nord à protéger. (S-02, T: 247-257)

Daae, D. **T: 257-266**
représentant les compagnies Norlands Petroleums et Magnorth Petroleum, estime que les travaux de forage exploratoire (pétrole et gaz naturel) peuvent être considérés comme une utilisation harmonieuse du détroit de Lancaster et de la région de la Baie Baffin et qu'ils devraient débuter dès que le principe d'aménagement régional aura été accepté. Les recherches sur l'environnement devraient se poursuivre et il faudrait mettre au point des principes directeurs et des programmes qui garantissent aux habitants des régions nordiques leur participation aux nouvelles activités industrielles et les avantages de ces activités. (S-03)

Thompson, G. **T: 267-276**
au nom de l'Association Inuit Tapirisat du Canada, indique que l'ébauche du Livre vert ne tient pas compte du contexte énergétique global, des préoccupations et des besoins des autochtones et qu'il ignore littéralement la question des revendications territoriales. L'exposé de l'association recommande l'adoption de principes généraux en vue de la mise en valeur de la région du détroit de Lancaster et il en propose huit. Le dernier de ces principes recommande d'interdire toute activité d'aménagement importante tant qu'un règlement ne sera pas intervenu au sujet des revendications du *Nunavut*. (S-04)

Hea, J.P. **T: 276-281**
porte-parole du ministère de l'Énergie des Mines et des Ressources, décrit le mandat général du Ministère et souligne que le détroit de Lancaster a un potentiel d'hydrocarbures et de gaz naturel et que les sites connus à l'heure actuelle et pour lesquels un permis a été émis se trouvent près de l'entrée du détroit. Il précise que la technique permet le forage saisonnier de puits exploratoires dans le détroit et que les règlements fédéraux sur le forage assurent la sûreté des opérations et la protection de l'environnement marin. Dans son exposé, le Ministère conclut qu'il

"aimerait savoir" si le détroit renferme des réserves de pétrole et de gaz naturel exploitables à l'échelle commerciale, mais qu'il n'a pas "besoin de le savoir" immédiatement. (S-05)

Floe, C. **T: 282-290**
représentant de Cominco, indique que la compagnie s'intéresse à la région du détroit de Lancaster à la suite de la découverte d'une importante zone située à l'extrémité ouest du détroit riche en zinc et en plomb. Dans son exposé, la compagnie examine les quatre questions définies dans l'ébauche du Livre vert et recommande que l'exploration minière ne soit pas retardée et que l'on ne crée pas de parcs et de réserves tant qu'on n'aura pas autorisé l'expansion industrielle. Mlle Floe souligne que Cominco ne se préoccupe pas du transport pendant toute l'année et que l'exploitation minière et la préservation d'un environnement sain ne sont pas incompatibles. (S-06)

Bonus, J.L. **T: 290-298**
représentant de l'Association minière du Canada, souligne l'importance de la région du détroit de Lancaster sur le plan national et la croissance de la demande mondiale de minerai. L'exploitation minière ne doit pas être freinée pour des raisons artificielles et il faut bien faire la différence entre les répercussions plus ou moins sérieuses qu'entrainent diverses activités industrielles. (S-07)

Pratt, R. **T: 300-306**
porte-parole de la Fédération canadienne de la nature, estime qu'une stratégie de conservation est la meilleure voie possible si l'on considère l'importance biologique incontestable de nombreux secteurs de la région et que la protection de la nature serait le moyen d'assurer une source d'alimentation aux autochtones. (S-08)

Britton, J. **T: 365-370**
porte-parole du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, recommande la création d'une commission de planification régionale tripartite qui soit placée sous l'autorité du gouvernement fédéral et qui aurait pour mandat de proposer un plan régional aux ministres fédéraux et serait responsable de son application. Toutes les parties participant aux travaux de planification devraient être représentées auprès d'un comité de surveillance du passage du Nord-Ouest. Le processus de planification devrait prévoir la création d'un gouvernement du *Nunavut*. (S-09)

Wilkinson, P. **T: 370-373**
fait remarquer que la principale préoccupation des sociétés industrielles c'est l'intérêt de leurs actionnaires et qu'on devrait profiter pleinement de la vaste expérience des habitants du Nord. Lorsqu'il s'agira de composer avec, d'une part, les profits et les dates-limites et d'autre part, les habitants et l'environnement du Nord, il faudra favoriser ces derniers.

Gamble, D. **T: 380-390**
porte-parole du Comité des ressources arctiques canadiennes, examine la méthode de planification régionale envisagée pour le détroit de Lancaster et cherche des moyens de l'appliquer à la région. (S-11)

Bowie, D. **T: 373-379**
porte-parole de Pétro-Canada, signale que l'organisme, dans son processus de prise de décisions, tient compte des facteurs sociaux et environnementaux par le biais d'études et de la consultation de la population locale dès le début du projet; que l'approche de Pétro-Canada reconnaît le principe d'utilisation des terres à des fins multiples et reprend les principes de base de la planification régionale; que Pétro-Canada a participé au programme EMMEA et au projet pilote de l'Arctique; que l'organisme approuve le principe de la planification régionale et y ajoute les deux conditions suivantes: le degré de participation des habitants de la région doit refléter leurs intérêts et leurs besoins quant aux ressources de la région à l'étude et l'effort de planification doit se poursuivre aussi efficacement et aussi rapidement que possible. (S-10)

Lawler, H.G. **T: 390-398**
porte-parole du ministère des Pêches et des Océans, explique ce que signifient, pour son Ministère, les programmes de planification, de mise en valeur et de gestion concernant la région du détroit de Lancaster. (S-12)

Stanton, B. et O'Reilly, K. **T: 399-412**
porte-parole d'un groupe d'étudiants du Département des

sciences de l'homme et de l'environnement de l'université de Waterloo, présente une étude sur l'avenir du détroit de Lancaster (*Lancaster Sound: Options for the Future and Perspectives on Planning*) qui propose quatre perspectives d'utilisation de la région du détroit de Lancaster, chacune étant fondée sur des priorités et des objectifs différents. (S-13)

Hodgson, D. **T: 412-416**
porte-parole de la Direction de l'administration du transport maritime du ministère des Transports, signale que le Ministère, jusqu'ici, s'est surtout occupé de déterminer les services maritimes et les règlements nécessaires à la sûreté du transport maritime. Le Ministère s'efforcera de mettre au point ces services et règlements d'ici le milieu des années 80 afin de ne pas retarder le début des opérations de transport, à supposer qu'elles commencent à cette époque. Cependant, cela ne veut pas nécessairement dire qu'on est d'accord avec ce calendrier. (S-14)

Palmer, H. **T: 416-429**
porte-parole de la société Dome Petroleum, passe en revue les travaux de la société concernant la conception du transport maritime arctique (voir Johansson et Stubbs, 1980), l'étude des sillages dans la glace, du milieu biologique et le nettoyage des marées noires. (S-17)

Le Président **T: 437-468**
résume les premiers débats de quatre groupes de travail d'après les comptes rendus des secrétaires de chaque groupe.

Eckalook, G. et Thériault, A. **T: 469-471**
porte-parole du conseil consultatif du programme EMMEA, signalent que les renseignements les plus récents tirés des études faites dans le cadre du programme EMMEA ne figurent pas dans le Livre vert, ni dans les études documentaires ni dans l'atlas provisoire.

Page, H. **T: 472-482**
porte-parole de l' *Alberta Chamber of Resources*, commente les quatre questions du Livre vert provisoire comme suit: il ne faut pas retarder l'exploration et l'exploitation des ressources minières, il ne faut pas créer de parcs avant de déterminer s'il y a des gisements de pétrole ou de minerais, il faut que la navigation dans le détroit de Lancaster puisse se développer librement pour assurer la mise en valeur ordonnée des ressources, il faut établir un programme bien défini concernant l'exploration des ressources minières dans le détroit de Lancaster et les régions voisines et il faut exploiter ces ressources. (S-16)

Allooloo, T. **T: 483-490**
porte-parole des autochtones du Nord, signale qu'il y a moins de vingt ans, le Haut Arctique était très peu exploité par les industries du Sud, que les changements rapides qui se sont produits depuis ont bouleversé les modes de vie traditionnels; que les emplois créés par l'implantation d'industries provoquent l'éclatement de la famille et que les habitants du Sud qui viennent travailler dans le Nord ne prennent ni ne veulent prendre le temps de comprendre le mode de vie des Inuit; que les Inuit s'opposent aux projets d'aménagement parce qu'on ne connaît pas encore toutes les conséquences. "La nature qui nous entoure est intacte et nous voulons la préserver" déclare-t-il et il ajoute: "Nous croyons que la technologie actuelle ne permettrait pas de limiter les dégâts en cas de catastrophe dans les eaux de l'Arctique'. Voir également T: 173-177.

Hetherington, C.R. **T: 490-491**
Président de la société Panarctic Oil, fait la lecture d'un télégramme indiquant que les premières expéditions de GNL sont prévues pour 1986 et qu'une grande partie des nouvelles techniques mises au point pour le transport du GNL sont valables pour le transport du pétrole brut. Il signale qu'il faudrait s'employer à mettre au point des techniques sûres et efficaces en vue du transport du pétrole et du GNL pendant toute l'année.

Ittinuar, P. **T: 491-496**
membre du Parlement représentant l'est de l'Arctique, affirme lui aussi qu'il faudrait attendre que les revendications territoriales soient réglées avant d'entreprendre de nouveaux projets d'aménagement et il explique les liens qui existent entre la question des revendications territoriales et celle de la mise en valeur des ressources. Il nous met en garde contre l'utilisation du Nord comme

laboratoire d'essais des nouvelles techniques et propose qu'on crée un groupe de gestion provisoire, représentatif de tous les intérêts, jusqu'au règlement des revendications territoriales.

Pistruzak, W.M. **T: 497-512**
porte-parole du groupe de la société Dome Petroleum chargé du programme de recherche et de développement concernant les déversements de pétrole dans l'Arctique, décrit les programmes de recherche en cours et les plans d'intervention d'urgence élaborés par cette société au cours des cinq dernières années. Il signale qu'il existe actuellement des techniques qui, appliquées correctement et alliées aux services de soutien nécessaires, permettraient de réduire sensiblement les conséquences d'un déversement de pétrole dans l'Arctique, et que la société continuera à mettre au point de nouvelles techniques et de nouveaux systèmes d'intervention lorsqu'elle entreprendra les activités de production et de transport. (S-17)

O'Brien, C. **T: 512-520**
soutient que la faune a une valeur intrinsèque et le droit d'exister en dehors de l'homme qu'elle ait ou non une utilité pour ce dernier, et que la nature à l'état sauvage constitue la ressource la plus importante du nord du Canada. (S-18)

Johnson, P. **T: 520-528**
porte-parole d'un groupe d'étudiants du Département de géographie de l'université Carleton, présente les 16 recommandations formulées par le groupe après examen des quatre questions du Livre vert provisoire. Le groupe recommande, entre autres, la création d'un organisme de surveillance pour les îles de l'Arctique. (S-19)

Svoboda, J. **T: 529-538**
affirme que le Livre vert provisoire ne tient pas compte de l'importance de la région de l'Arctique dans son ensemble, et que la proposition de préserver seulement un nombre limité de sites présentant un intérêt du point de vue écologique est, par le fait même, une mesure inefficace. Il soutient qu'il faut commencer par protéger toute la région et ensuite faire des exceptions en fonction d'un zonage établi soigneusement selon l'importance écologique et économique de chaque secteur.

Mills, H. **T: 550-557**
résume les points de vue des participants du groupe de travail A et souligne que la planification et la gestion sont indispensables à l'application des principes qui concernent les diverses perspectives d'avenir de la région, et que les habitants de la région devraient contribuer dans une large mesure au processus de prise de décisions; il faudrait créer un groupe de planification provisoire du détroit de Lancaster en attendant que les revendications territoriales soient réglées; le Livre vert devrait proposer des méthodes types de planification et de gestion et étudier les problèmes qu'il faudra résoudre au moyen de ces méthodes; la cadence et l'envergure des travaux d'aménagement qui toucheront les Inuit sont des facteurs importants de la gestion. (P-04)

Pratt, R. **T: 563-572**
résume les points de vue des participants du groupe de travail B et souligne que la discussion a porté surtout sur les deuxième et troisième possibilités d'utilisation; on a proposé la création d'un organisme de planification provisoire pour superviser les travaux d'aménagement dans la région du détroit de Lancaster et suggéré qu'au moins la moitié de ses membres soient des habitants du Nord qui seraient chargés de l'application des 7 ou 8 principes de planification étudiés lors de la séance plénière. (P-05)

Harrison, P. **T: 563-572**
résume les points de vue des participants du groupe du travail D, et souligne qu'il faudrait créer un groupe consultatif de planification régionale, représentatif de tous les intérêts et faire ressortir clairement les liens entre les projets de mise en valeur, les revendications territoriales, les ententes existantes, les réactions de la population locale et les conséquences environnementales. La mise en oeuvre des travaux, par étape, est une idée réaliste, mais les règles du jeu devraient être éclaircies et conformes aux principes du CRAC. La population locale, le gouvernement et l'industrie devraient évaluer les besoins en formation dans les domaines techniques, professionnels et administratifs et étudier les possibilités d'emploi dans les domaines d'activité traditionnels. Puisque le principe d'utilisations multiples pourrait entraîner des

difficultés de coexistence dans un même secteur, il faudrait déterminer les secteurs où ces problèmes risquent de se produire et élaborer des mécanismes qui permettraient de combiner les différentes activités. (P-07)

Garvin, T. **T: 573-580**
résume les points de vue des participants du groupe de travail C et souligne que les principes d'aménagement élaborés par le CRAC devraient être adoptés, sous réserve de légères modifications et que la population locale devrait participer dans une large mesure à la gestion de la région; il faudrait créer un organisme de planification régionale, le plus représentatif possible, qui serait chargé d'élaborer un programme ou un scénario à long terme et on devrait définit un processus de prise de décision. Le groupe de travail a commenté les quatre possibilités d'utilisation et a proposé qu'on en ajoute une autre qui serait le fruit d'une mûre réflexion. (P-06)

Le Président **T: 580-596**
étudie les exposés des groupes de travail en séance plénière.

Qavavauq, A. **T: 599-601**
représentant le village d'Arctic Bay, souligne que les Inuit tiennent à leur culture et craignent que les générations futures n'aient plus rien à chasser. Il déclare que la chasse est essentielle à la survie de leur culture. Les Inuit doivent participer pleinement à la planification de la mise en valeur de la région pour s'assurer qu'elle n'entraînera aucune nuisance à l'environnement.

Kalluk, D. **T: 601-603**
signale que les programmes de mise en valeur à Nanisivik ont perturbé le comportement des animaux, qu'il y a d'autres villages qui seront touchés par la mise en valeur du détroit de Lancaster et que les décisions quant à l'avenir de la région ne doivent pas être précipitées.

Wetzel, V. **T: 603**
porte-parole de la société Suncor Inc., signale que la société a foré avec succès deux puits dans le refuge d'oiseaux de l'île Kendall et un autre dans une île au large des côtes située dans une aire de parturition des belugas et dans leur passage, sans enfreindre les règlements établis ni dévaster les lieux ni entraîner de conséquences néfastes. (S-20)

Kigutak, T. **T: 607-609**
représentant le village de Grise Fiord, signale qu'on s'inquiète de la réaction des animaux aux modifications de l'environnement et qu'on voudrait que des mesures soient prises pour conserver les ressources naturelles pour les générations futures. Il note également que les populations animales semblent diminuer dans le Nord et qu'on s'inquiète au sujet de la faune et de l'environnement.

Randall, M. **T: 611-612**
porte-parole du Congrès du travail du Canada, signale que l'organisme de planification qu'on envisage de créer devrait être représentatif de tous les intérêts et comprendre des représentants des syndicats.

Nesbitt, T. **T: 613-618**
signale que les relations entre les deux cultures en cause ont toujours été insuffisantes et que leurs valeurs sont très différentes; que la culture inuit pourrait enrichir considérablement celle des Canadiens du sud et qu'il faudrait accorder un pouvoir important aux Inuit pour que leur culture survive.

Mason, A. **T: 619-621**
signale que les Inuit vivent dans une société très unie et qu'ils sont très proches de la nature, qu'il faut leur donner le temps de trouver leur place dans les activités qui modifieront leur mode de vie, qu'il faut être prêts à les écouter et à procéder lentement.

Le Président **T: 622-640**
récapitule les trois jours d'atelier et signale que les principaux points soulevés peuvent être regroupes sous quatre chapitres: population et politique, buts et objectifs, planification et gestion et enfin mise en oeuvre.

Ruel, M. **T: 641-646**
représentant le ministère des Affaires indiennes et du Nord, clôt la séance.

Appendice B
Soumissions formelles

MacPherson, A.H., 1981 **S-01**
Exposé présenté au nom d'Environnement Canada, régions de l'ouest et du nord, 13 p.

MacPherson, A.H., 1981 **S-02**
Exposé présenté au nom de Parcs Canada, réalisé par James Dobbin Associates Limited, 14 p.

Dase, D., 1981 **S-03**
Exposé présenté au Comité du Livre vert sur le détroit de Lancaster, Norlands Petroleums Limited et Magnorth Petroleum Limited, 6 p.

Thompson, G., 1981 **S-04**
Exposé de l'Association Inuit Tapirisat du Canada, atelier du détroit de Lancaster, 5 p.

Hea, J.P., 1981 **S-05**
Exposé présenté au nom du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, 4 p.

Floe, C. 1981 **S-06**
Exposé présenté au nom de Cominco Ltd., 6 p.

Bonus, J., 1981 **S-07**
Exposé présenté au nom de l'Association minière du Canada, 9 p.

Pratt, R., 1981 **S-08**
Exposé présenté au nom de la Fédération canadienne de la nature, 5 p.

Britton, J., 1981 **S-09**
Exposé présenté au nom du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 4 p.

Bowie, D.B., 1981 **S-10**
Exposé présenté au nom de Pétro-Canada, 4 p.

Gamble, D.I., 1981 **S-11**
Exposé présenté au nom du Comité des ressources arctiques canadiennes, 13 p.

Lawler, H.G., 1981 **S-12**
Exposé présenté au nom du ministère des Pêches et des Océans, 5 p.

Atkinson, E. et al., 1981 **S-13**
Exposé du programme d'études de l'hommes et de l'environnement, université de Waterloo, présenté par K. O'Reilly et B. Stanton lors de la séance plénière, 62 p.

Hodgson, D., 1981 **S-14**
Exposé présenté au nom de Transports Canada, 3 p. Besoins en services de transport maritime dans l'Arctique, dans le cadre de l'Étude de la région du détroit de Lancaster, Ottawa, 22 p.

Johansson, B.M., et J.T. Stubbs, 1981 **S-15**
Mise au point d'un pétrolier arctique sans danger pour l'environnement, exposé présenté au nom de Dome Petroleum Limited, Calgary, 11 p.

Page, H.V., 1981 **S-16**
Exposé présenté au nom de l'*Alberta Chamber of Resources*, 5 p.

Pistruzak, W.M., 1981 **S-17**
Exposé présenté au nom du groupe chargé du programme de recherche et de développement sur les déversements de pétrole dans l'Arctique, Dome Petroleum, 23 p., 14 figures.

O'Brien, C., 1981 **S-18**
Exposé présenté au cours de la séance plénière, 12 p.

Dixon D. et al, 1981 **S-19**
Exposé présenté au nom du département de géographie, université de Carleton, par Peter Johnson lors de la séance plénière, 22 p.

Wetzel, V.F., 1981 **S-20**
Exposé présenté au nom de Suncor Inc., 3 p. et présentation de diapositives.

Appendice C
Documents produits lors des audiences publiques

Dirschl, H.J., 1981 **P-01**
Résumé des réunions de Resolute, Pond Inlet, Grise Fiord et Arctic Bay; Kenn Harper, rapporteur, 21 p.

Jacobs, P. (Président), 1981 **P-02**
Compte rendu de l'atelier du Nord, Resolute Bay (T.N.-O.), mai 1981, Margaret Ault, rapporteur, 20 p.

Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, 1981 **P-03**
Document à l'intention des participants de l'atelier du Sud, Études de la région du détroit de Lancaster, Affaires indiennes et du Nord canadien, 8 p.

Mills, H., 1981 **P-04**
Rapport sommaire des débats du groupe de travail A, atelier du Sud, Étude de la région du détroit de Lancaster, Ottawa, M. McComb, rapporteur, 4 p.

Pratt, R., 1981 **P-05**
Rapport sommaire des débats du groupe de travail B, atelier du Sud, Étude de la région du détroit de Lancaster, Ottawa, Kenn Harper, rapporteur, 7 p.

Garvin, T., 1981 **P-06**
Rapport sommaire des débats du groupe de travail C, atelier du Sud, Étude de la région du détroit de Lancaster, Ottawa, Margaret Ault, rapporteur, 8 p.

Harrison, P., 1981 **P-07**
Rapport sommaire des débats du groupe de travail D, atelier du Sud, Étude de la région du détroit de Lancaster, Ottawa, R. Engelhardt, rapporteur, 2 p.

Appendice D
Lettres choisies

Wiesman, B. **Lettre nº 6**
reconnaît qu'on a fait beaucoup d'efforts pour recueillir et diffuser des renseignements sur le détroit de Lancaster, mais déplore qu'on n'ait pas établi de cadre défini pour la planification et les prises de décisions et qu'on n'ait ni déterminé les principaux problèmes ni défini de processus pour parvenir à les résoudre. 03-12-80

Runka, G.G. **Lettre nº 10**
souhaite que le Livre vert donne des précisions sur les méthodes d'analyse qui permettront de faire les choix les plus avantageux, toutes les nouvelles données recueillies et la méthode de planification à long terme. Il estime qu'il faut faire ressortir la portée de la planification par rapport au processus de prise de décisions. 05-01-81

Polar Gas **Lettre nº 25**
signale que retarder l'exploitation industrielle ne garantit pas que les Inuit pourront poursuivre leurs activités traditionnelles et qu'il n'est pas sûr que la gestion de la chasse, de la pêche et du piégeage sera plus efficace du fait de la création de réserves. Cette lettre renferme de nombreux commentaires sur le Livre vert. 25-01-81

Sprague, J. **Lettre nº 43**
se déclare déçu de la portée limitée des objectifs et lignes de conduite régissant le programme EMMEA et signale qu'il est essentiel de comprendre le fonctionnement des systèmes écologiques dans le Nord avant de pouvoir faire des prévisions. À cause de l'importance de la région du détroit de Lancaster du point de vue biologique, il faudrait retarder la mise en valeur de la région jusqu'à ce qu'on dispose de toutes les études écologiques nécessaires. 06-05-81

Pratt, R. **Lettre nº 47**
Cette lettre, qui fait suite à l'atelier du détroit de Lancaster, fait l'historique de la politique fédérale en ce qui concerne la protection de la faune nordique entre 1918 et 1948 et décrit le rôle du gouvernement local au cours des vingt années suivantes. On propose de désigner sept sites comme parcs nationaux, réserves fauniques ou réserves écologiques. On signale que si l'on considère la superficie de ces sites, on ne peut parler d'une opération de mainmise sur le territoire. 19-06-81

Clarke, G.B. **Lettre nº 50**
Dans cette lettre, présenté au nom de l'Association de l'Industrie du Tourisme du Canada, réponses aux quatre questions présentées dans l'ébauche du Livre vert; ces réponses concordent avec l'approbation de l'Association de l'atelier CRAC qui a eu lieu en novembre 1979 et supportent également leur détermination de l'Association à maintenir la qualité de l'environnement naturel. Les buts de la politique et les formes de manégements pour le développement dans le détroit de Lancaster, ne doivent pas être transposé du Sud, mais plutôt être du Nord et pour le Nord.

Williams, N. **Lettre nº 51**
Dans cette lettre, présentée au nom de la *Manitoba Naturalists Society*, on affirme qu'en raison de leur caractère unique du point de vue écologique, le détroit de Lancaster et les régions environnantes se prêtent mal à la mise à l'essai de nouvelles techniques, qu'il faudrait désigner les zones importantes comme parcs ou réserves et tenter de trouver des soiutions à long terme au développement économique en misant sur l'exploitation des ressources renouvelables. 04-06-81

Appendice E
Bibliographie partielle

Abele, F. et E.J. Dosman, "Interdepartmental Co-ordination and Northern Development", *Canadian Public Administration*, 1er trimestre, 1981, 34 p.

Archer, C., "Northern Waters: The Resource-security Relationship", *Marine Policy*, avril 1981, pp. 156 et 157.

Berger, T.R., *Le Nord: terre lointaine, terre ancestrale*. Rapport de l'enquête sur le pipeline de la Vallée du Mackenzie, Approvisionnements et Services Canada, vol. 2, Les modalités, 268 p.

Berger, T.R., *Le Nord: terre lointaine, terre ancestrale*. Rapport de l'enquête sur le pipeline de la Vallée du Mackenzie, Approvisionnements et Services canada, vol. 2, Les modalités, 268 p.

Freeman, M.M.R., *Renewable Resources and the Economy of the North*, colloque international tenu à Banff, Alberta, mai 1981, textes préliminaires, 204 p.

Gamble, D., "Improving the Decision-Making Process," *Frontier Oil and Gas Development: the Decade Ahead*, Montebello, Québec, mai 1981, 21 p.

Gérin, J., "Keynote address", Proceedings of the Ninth Environmental Workshop on Offshore Hydrocarbon Development, *Arctic Institute of North America*, University of Calgary, Firmon Hot Springs, C.-B., mai 1980, pp. 8 à 18.

Gouvernement du Canada, *Le Nord canadien 1970-1980*. Déclaration du gouvernement canadien au sujet du développement du Nord au cours des années 70, Comité permanent des Affaires indiennes et du développement du Nord canadien, mars 1972, 40 p.

Gouvernement du Canada, *Quel soit l'avenir réserve-t-il à la vallée Polar Bear?*, Affaires indiennes et du Nord, Approvisionnements et Services, Ottawa, 1977, n° de cat. R72-157/1979, 10 p.

Gouvernement du Canada, *Statement of Policy: Proposed Petroleum and Natural Gas Act and New Canada Oil and Gasland Regulations*, Energie, Mines et Ressources et Affaires indiennes et du Nord, Ottawa, mai 1977b.

Gouvernement du Canada, *Nouveau guide du processus fédéral d'évaluation et d'examen en matière d'environnement*, Ottawa, 1979, n° de cat. EN105-4/1979.

Gouvernement du Canada, *All about the Green Paper*, Affaires indiennes et du Nord Canada, 1980a.

Gouvernement du Canada, *Atlas - données provisoires*, Affaires indiennes et du Nord Canada, 1980b.

Gouvernement du Canada, *Étude de la région du détroit de Lancaster: 1980-2000*. Ébauche du Livre vert, Affaires indiennes et du Nord Canada, Approvisionnements et Services, 1980c, n° de cat. R72-164.

Gouvernement du Canada, rapport de documentation n° I, *Caractéristiques physiques choisies de la région du détroit de Lancaster*, Affaires indiennes et du Nord Canada, 1980d, QS-8246-001-FF-A1.

Gouvernement du Canada, rapport de documentation n°II, *Caractéristiques biologiques choisies de la région du détroit de Lancaster*, Affaires indiennes et du Nord Canada, 1980e, QS-8246-002-FF-A1.

Gouvernement du Canada, rapport de documentation n° III, *Caractéristiques socio-économiques et intérêts pour la conservation dans la région du détroit de Lancaster*, Affaires indiennes et du Nord Canada, 1980f, QS-8246-003-FF-A1.

Gouvernement du Canada, rapport de documentation N° IV, *Ressources non-renouvelables et transport dans la région du détroit de Lancaster,* Affaires indiennes et du Nord, 1980g, QS-8246-004-FF-A1.

Gouvernement du Canada, rapport de documentation n° V, *Lois et domaines des compétences applicables à la région du détroit de Lancaster*, Affaires indiennes et du Nord Canada, 1980h, QS-8246-005-FF-A1.

Gouvernement du Canada, *Le programme énergétique national*, Énergie, Mines et Ressources Canada, Ottawa, 1980i, n° de cat. M23-12/80-4E.

Gouvernement du Canada, *Projet de loi C-48* visant à réglementer les droits relatifs au pétrole et au gaz sur les terres du Canada et à modifier la Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz, Énergie, Mines et Ressources Canada, la Chambre des Communes, 1980j.

Gouvernement du Canada, *EEMEA: Les réalisations – programme environnemental*, Affaires indiennes et du Nord Canada, Approvisionnements et Services, Ottawa, 1981, n° de cat. R-72-167/1981, 36 p.

Hill, D., *Beaufort Sea Communities Advisory Committee*, Beaufort Offshore Information, 31st Alaska Science Conference, Anchorage Alaska, 1980, 16 p.

Ipellie, Alootook (Ed), *Land Claims Monthly*, Nunavut Land Claims, vol. 1, No. 1, mai 1980, Ottawa, 33 p.

UICNR, *World Conservation Strategy: Living Resource Conservation for Sustainable Development*, Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, Gland, Suisse, 1979.

Inuit Circumpolar Conference, documents de référence, procès-verbaux et décisions, juillet 1980, 97 p. et les décisions.

Inuit Tapirisat of Canada, *Political Development in Nunavut*, rapport du bureau de direction, réunion annuelle de l'I.T.C., septembre 1979, 24 p.

Inuit Tapirisat of Canada, "Overview of the future of Marine Transportation in the Arctic" dans *Inuit Today, Arctic Island*, vol. 9, avril 1981, pp. 44 à 63.

Inuit Tapirisat of Canada, *Parnagujuk: Basic Objectives of a Comprehensive Blue Print for the North*, Inuit Tapirisat du Canada, document d'étude postérieur à 1977 (aucune date précise), 80 p.

Johansson, B.M. et J.T. Stubbs, *The Development of an Environmentally Safe Arctic Tanker*, Dome Petroleum Limited, Calgary, Fairmont, Hot Springs, C.-B., 1980, 11 p.

Lucas, A.R. et E.B. Peterson, "Northern Land Use Law and Policy Development: 1972-78 and the Future", dans *Northern Transitions*, ouverture de la séance plénière, pp. 63 à 95.

Lysyk, K.M., E.E. Bohner, et W.L. Phelps, *Enquête sur le pipeline de l'Alaska*, Approvisionnements et Services, 1977, n° de cat. CP32-31/1977, 171 p.

Naysmith, J.K., *Planning for the Future: Management: Report of the Workshop*, ACUNS Renewable Resource Symposium, Banff, Alberta, mai 1981, 5 p.

Pallister, A.E., "Report of the May 1 Workshop on the Maximization of Canadian Content and Local Benefits from Frontier Oil and Gas Development", Session II, *Frontier Oil and Gas Development - The Decade Ahead*, Montebello, Québec, 1981, 9 p.

Pétro-Canada, *Rapport annuel* présenté à l'Honorable Marc Lalonde pour l'année 1980, Énergie, Mines et Ressources Canada, 1980, 44 p.

Pharand, D., "Le passage du Nord-Ouest et son avenir", dans *North/Nord*, été 1980.

Pistruzak, W.M., "Dome Petroleum's Oil Spill R and D Program for the Arctic", Paper 195, 1981 Oil Spill Conference, 1981, 20 p.

Prattis, J.I., "The Political Economy of Native Land Claims in the Canadian North", dans J. Cove and J.I. Prattis (eds.): *Land Claims in Canada*, 1980, 33 p.

Prattis, J.I., "The Structure of Resource Development in the Canadian North", Departmental Working Paper 80-6, Carleton University, 1981, 37 p.

Rees, W.E., "Development and Planning North of 60", dans Keith, R.F., and J.B. Wright (ed.): *Northern Transitions*, vol. 2. *Proceedings of the Second National Workshop on People, Resources and the Environment North of 60°*, Ottawa; Canadian Arctic Resources Committee, p. 42-62.

Rees, W.E., "EARP at the crossroads: Environmental Assessment in Canada", *Environmental Impact Assessment Review*, février 1981, 33 p.

Roots, E.F., *Lancaster Sound: Issues and Responsibilities*, Comité canadien des ressources arctiques, 1979, Ottawa.

Suluk, T., "Nunavut Land Claims Project: General Aims and Objectives", rapport non publié, août 1980, 18 p.

Suncor Inc., "Polar Bear Pass", Submission to the working group on proposed International Biological Program: Ecological Sites, Ottawa, 1980, 3 p. et présentation des diapositives.

Todd, M.B. "Development of Beaufort Sea Hydrocarbons: an opportunity for Canadian Industry", Frontier Oil and Gas Development - The Decade Ahead, Montebello, Québec, mai 1981, 16 p.

Young, E., "The Arctic – in need of an International Regime", dans *Marine Policy*, avril 1981, pp. 154 à 156.

Appendice F

Liste des participants aux ateliers de Resolute (T.N.-O.) et de l'Université de Carleton (Ottawa)

Représentants du grand public

Frances Abele
Political Science Department
York University
Toronto (Ontario)

M. J. Bonus
Directeur général
Association minière du Canada
Suite 705
350 Sparks Street
Ottawa (Ontario)

Doug. Bowie
Pétro-Canada
407 - 2 nd Street S.W.
Calgary (Alberta)
T2P 3E3

Lorraine Brooke
Makivik Corporation
4898 de Maisonneuve O.
Montréal (Québec)
H3Z 1M8

Sharon Brown
Eastern Arctic Study
c/o Institute of Local Government
Queen s University
Kingston (Ontario)
K7L 3N6

W.T. Brown
Cominco Ltd.
2300 - 200 Granville Street
Vancouver (B.C.)
V6C 2R2

R. Cattanach
Dome Petroleum Ltd.
P.O. Box 200
Calgary (Alberta)
T2P 2H8

M. E. Chanin
Directeur
Affaires publiques
Gulf Canada Resources
401 - 9th Avenue S.W.
Calgary (Alberta)
T2P 2H7

M. D. Daae
Directeur (Exploration)
Norlands Petroleums Ltd.
1300 - 717 - 7th Avenue S.W.
Calgary (Alberta)
T2P 0Z3

Terry Daniels
Northwest Territories Chamber of Mines
P.O. Box 2818
Yellowknife (N.W.T.)
X0A 1H0

Shahan Deirmenjian
Urbaniste
Village de Pond Inlet
c/o Hamlet of Pond Inlet
Pond Inlet (N.W.T.)
X0A 0S0

M. David Dixon
2154 Lenester Street
Ottawa (Ontario)
K2A 1L3

George Eckalook
Conseil consultatif PEMMEA
Resolute (T.N.-O.)

M. Clifford L. Fiesel
Président
Magnorth Petroleum
Suite 300
444 - 5 th Avenue, S.W.
Calgary (Alberta)
T2P 0L6

Catherine A. Floe
Cominco Ltd.
2300 - 200 Granville Street
Vancouver (B.C.)
V6C 2R2

M. Don Gamble
Directeur
Études des politiques
Comité des ressources arctiques canadiennes
46 Elgin Street, Room 11
Ottawa (Ontario)
K1P 5K6

Terry Garvin
Pétro-Canada
11e étage
407 - 2nd Street S.W.
Calgary (Alberta)
T2P 3E3

G.T. Glazier
Pétro-Canada
P.O. Box 2844
Calgary (Alberta)
T2P 3E3

M. D. Graham
Federal Commerce Navigation Company
Montréal (Québec)

M. Wayne Greenall
Président
E.A.L. - Externality Associates Ltd.
Suite 502
542 Mt. Pleasant Road
Toronto (Ontario)
M4S 2M7

M. Peter Harrison,
Professeur agrégé
Département de géographie,
Université d'Ottawa
Ottawa (Ontario)

R. Hoos
Dome Petroleum Ltd.
P.O. Box 200
Calgary (Alberta)
T2P 2H8

J. Hunt
Pétro-Canada
407 - 2nd Street S.W.
Calgary (Alberta)
T2P 3E3

M. Peter Johnson
Department of Geography
Carleton University
B-341, Loeb Building
Colonel By Drive
Ottawa (Ontario)

M. R.J. Keyes
Association minière du Canada
Suite 705
350 Sparks Street
Ottawa (Ontario)
K1R 7S8

M. J. Keys
42 Oakridge Street
Nepean (Ontario)
K2G 2P2

Paul Koolerk
Development Review Committee
Pond Inlet (N.W.T.)
X0A 0S0

P.F. Kwamena
Département de géographie
Université d'Ottawa
Ottawa (Ontario)

B. Ladanyi
Vice-président
Association universitaire canadienne d'études nordiques
Montréal (Québec)

C.F. Lambert
Cominco Ltd.
P.O. Box
Yellowknife (N.W.T.)
X1A 2P5

Robert Lanari
Makivik Corporation
4898 de Maisonneuve O.
Montréal (Québec)
H3Z 1M8

L.A. Lapalme
Département de géographie
Université d'Ottawa
Ottawa (Ontario)

David Livingstone
25 Barton Street
Ottawa (Ontario)
K1S 4R6

Howard B. Maxwell
Vice-président, Affaires gouvernementales,
Suncor Inc. Kent Square
255 Albert Street
Suite 905
Ottawa (Ontario)
K1P 6A9

M. Jim McDonald
Congrès du travail du Canada
Centre de recherche et de législation
2841 Riverside Drive
4th Floor
Ottawa (Ontario)
K1V 8X7

N. McPherson
Norlands Petroleums Ltd.
1300 - 717 - 7th Avenue S.W.
Calgary (Alberta)
T2P 0Z3

Bob McSkimming
Conseiller socio-économique supérieur
Gulf Canada Resources
P.O. Box 130
Calgary (Alberta)
T2P 2H7

M. Tom Nesbitt
York University Political Science Dept.
Downsview (Ontario)
M3J 2R2

M. C. Nixon
Conseiller
85 Maclaren Street
App. 1
Ottawa (Ontario)
K2P 0K5

Chris O'Brien
Territoires du Nord-Ouest
P.O. Box 2818
Yellowknife (N.W.T.)
X0A 1H0

K. O'Reilly
University of Waterloo
Waterloo (Ontario)
N2L 3G1

H.V. Page
Alberta Chamber of Resources
130006 - 107 Street
Edmonton (Alberta)
T5J 1J3

H. Palmer
Dome Petroleum Ltd.
P.O. Box 200
Calgary (Alberta)
T2P 2H8

Y. Penning
Division de l'économique régionale
Office national de l'énergie
473 Albert Street
Ottawa (Ontario)

M. E. Pessah
Dome Petroleum Ltd.
P.O. Box 200
Calgary (Alberta)
T2P 2H6

Bill Pistruzak
Dome Petroleum Ltd.
P.O. Box 200
Calgary (Alberta)
T2P 2H8

Philip Pitseolak
Président
Conseil consultatif PEMMEA
Pond Inlet (N.W.T.)
X0A 0S0

Richard Pratt
Fédération canadienne de la nature
203 - 75 Albert Street
Ottawa (Ontario)
K1P 6G1

Aiyaut Qavavauq
Association des Inuit de la région de Baffin
P.O. Box 219
Frobisher Bay (N.W.T.)
X0A 0H0

Mike Robertson
Pétro-Canada
11e étage
407 - 2 nd Street S.W.
Calgary (Alberta)
T2P 3E3

Sam Silverstone
Makivik Corporation
4898 de Maisonneuve O.
Montréal (Québec)
H3Z 1M8

W. Speller
Pétro-Canada
407 - 2 nd Street S.W.
Calgary (Alberta)
T2P 3E3

M. B. Stanton
Department of Environmental Studies
University of Waterloo
Waterloo (Ontario)
N2L 3G1

M. Bill Stephen
Coordonnateur des études environnementales
Pan Ocean Ltd.
P.O. Box 2533
Station "M"
5th Avenue S.W. 300
Calgary (Alberta)
T2P 2M7

J. Svoboda
University of Toronto
Toronto (Ontario)

T. Swerdfager
University of Waterloo
Waterloo (Ontario)
N2L 3G1

Greg Thompson
Inuit Tapirisat du Canada
176 Gloucester Street
3e étage
Ottawa (Ontario)
K2P 0A6

R. Vles
University of Waterloo
Waterloo (Ontario)
N2L 3G1

M. Vernon F. Wetzel
Suncor Inc.
500, 4th Avenue S.W.
Calgary (Alberta)
T2P 2V5

M. Paul Wilkinson
McGill University
Centre de documentation nordique
1020 Pine Avenue W.
Montréal (Québec)
H3A 1A2

G.A. Whitman
Hudson's Bay Company
77 Main Street
Winnipeg (Manitoba)
R3C 2R1

Peter Wood
Pétro-Canada
11e étage
407 - 2 nd Street S.W.
Calgary (Alberta)
T2P 3E3

Md. A. Young
Department of Geography
Carleton University
Ottawa (Ontario)

Représentants des villages

Arctic Bay
David Kalluk
Levi Kalluk
Kootiq Kuppaq
Aiyaut Qavavauq

Grise Fiord
Larry Audlaluk
Tookilkee Kigutak
Looty Pijamini

Pond Inlet
Peter Aglak
Titus Allooloo
Jobie Nutarak
Aleeasuk Eckalook

Resolute
George Eckalook
Philip Nunak
Jan Tagak

Participants représentant le gouvernement

L. Archibald
Adjoint de recherche
Chambre des Communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

M. A. Ault
Conseillère en planification environnementale
du groupe de travail
2095 Knightsbridge Road
Ottawa (Ontario)
K2A 0R1

Claire M. Barnabé
Conseillère supérieure
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
Affaires intergouvernementales
Ottawa (Ontario)
K1A 0H4

M. R.B. Barnhart
Agent de l'environnement
Évaluation des répercussions de l'exploitation des ressources
MAINC
Ottawa (Ontario)
K1A 0H4

M. Don Bissett
Chef de la Division des sondages publics
Pipelines du Nord
Bureau 801, Tour nord
MAINC
Ottawa (Ontario)
K1A 0H4

M. J. Britton
Directeur régional
Région de Baffin
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
Frobisher Bay (Territoires du Nord-Ouest)
X0A 0H0

J. Carruthers
Chef
Planification du réseau des parcs
Parcs nationaux
Ministère de l'Environnement
Ottawa (Ontario)
K1A 0H4

Bob Connelly
Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A OH3

M. H.J. Dirschl
Coordinateur, Planification des ressources renouvelables
Environnement du Nord
MAINC
Ottawa (Ontario)
K1A 0H4

M. James Dobbin
James Dobbin Associates Ltd.
Architectes paysagistes
Planification côtière et océanique
Conseiller auprès du groupe de travail
85 King Street East, suite 302
Toronto (Ontario)
M5C 1G3

M. R. Edwards
Bureau des affaires environnementales
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
Ottawa (Ontario)
K1A OE4

M. R. Engelhardt
Sciences physiques
environnementales
Protection de l'environnement et du
Nord
MAINC
Ottawa (Ontario)
K1A 0H4

Bruce Fallis
Protection de l'habitat du poisson
Ministère des Pêches et des Océans
Winnipeg (Manitoba)
R3T 2N6

M. G.N. Faulkner
Sous-ministre adjoint
Programmes des affaires du Nord
MAINC
Ottawa (Ontario)
K1A 0H4

A.J. Gaston
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A OE7

Capt. A. Geddes
Sécurité des navires
Garde côtière canadienne
Transports Canada,
Ottawa (Ontario)
K1A ON7

M. J. Gérin
Sous-ministre adjoint principal
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0H3

M. K. Harper
Conseiller auprès du groupe de travail
Liaison avec les villages et questions
socio-économiques
4 Capital Park
Ottawa (Ontario)
K1S 2S5

M. G. Harrison
Biologiste
Laboratoire d'écologie marine
Institut d'océanographie de Bedford
Ministère des Pêches et des Océans
P.O. Box 1006
Dartmouth (Nouvelle-Écosse)
B2Y 4A2

M. J. Hodgson
Coordination des politiques maritimes
Ministère des Transports
Ottawa (Ontario)
K1A ON7

R. Hornal
Ministère des Affaires indiennes et du
Nord
P.O. Box 1500
Yellowknife (T.N.-O.)
X1A 2R3

M. E. Horne
Laboratoire d'écologie marine
Institut d'océanographie de Bedford
Ministère des Pêches et des Océans
P.O. Box 1006
Dartmouth (Nouvelle-Écosse)
B2Y 4A2

M. J.T. Inglis
Biologiste
Division de la gestion foncière
MAINC
Ottawa (Ontario)
K1A OH4

P. Ittinuar, M.P.
(Arctique de l'est)
Chambre des Communes
Wellington Street
Ottawa (Ontario)

O. Jalbert
Affaires extérieures
Ottawa (Ontario)
K1A 0G2

M. Dave Johns
Chef
Gestion du trafic maritime
Garde côtière canadienne
Transports Canada
Ottawa (Ontario)
K1A ON7

M. S.A. Kanik
Section des travaux d'exploration
MAINC
Ottawa (Ontario)
K1A OH4

H. Lawler
Directeur général
Régions de l'ouest et du nord
Ministère des Pêches et des Océans
Winnipeg (Manitoba)

M. Alex Lawrence
Directeur
Équipe du projet de construction d'un
brise-glace nucléaire
Garde côtière canadienne
Ministère des Transports
Ottawa (Ontario)
K1A ON7

G. Lee
Ministère de l'Environnement
Hull (Québec)
K1A OE7

Mme T.A. Lee
Adjointe administrative
Environnement du Nord
MAINC
Ottawa (Ontario)
K1A OH4

M. C.A. Lewis
Ministère de l'Environnement
Ottawa (Ontario)
K1A OH3

K. Lively
Chambre des Communes
Wellington Street
Ottawa (Ontario)

M. John Loch
Chef de section
Protection de l'habitat du poisson
Ministère des Pêches et des Océans
Région de l'ouest
501 University Cr.
Winnipeg (Manitoba)
R3T 2N6

M. O.H. Loken
Directeur
Protection de l'environnement du Nord
MAINC
Ottawa (Ontario)
K1A OH4

N.J. Macpherson
Gouvernement des Territoires du
Nord-Ouest
Ottawa (Ontario)
K1A OH4

Allan Mason
Planification du programme et
coordination des politiques
Ottawa (Ontario)
K1A OH4

M. A. Mansfield
Directeur de la station biologique de
l'Arctique
Ministère des Pêches et des Océans
Ste-Anne de Bellevue
(Québec)

E. Mathurin
MAINC
Planification régionale du Nord

B. Maxwell
Ministère de l'Environnement
4905 Dufferin Street
Downsview (Ontario)
M3H 5T4

M. Murray McComb
Planification du réseau des parcs
Parcs Canada
Ministère de l'Environnement
Ottawa (Ontario)
K1A OH4

Mary McDonald
Planification du programme et
coordination des politiques
MAINC
Ottawa (Ontario)
K1A OH4

Brenda McGregor
Direction des pipelines du Nord
MAINC
Ottawa (Ontario)
K1A OH4

M. Donald C. McKay
Service de l'environnement
atmosphérique
Environnement Canada
Downsview (Ontario)
M3H 5T4

M. G. McLean
Direction générale des terres
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A OE7

M. H. Mills
Conseiller en planification en milieu
marin
auprès du groupe de travail
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3H 3J2

Jennifer Moore
Direction générale des terres
Ministère de l'Environnement
Ottawa (Ontario)
K1A OE7

M. H.B. Nicholls
Sciences et levés océaniques, région
de l'Atlantique
Institut d'océanographie de Bedford
Ministère des Pêches et des Océans
P.O. Box 1006
Dartmouth (Nouvelle-Écosse)
B2Y 4A2

D. Nickerson, M.P.
Chambre des Communes
Wellington Street
Ottawa (Ontario)

A. Nookiguak
MAINC
P.O. Box 1500
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)

M. John O'Shea
Service canadien des hydrocarbures
Ministère des Pêches et des Océans
Ottawa (Ontario)
K1A OE9

M. R. Paterson
Direction de la gestion de l'habitat du
poisson
Ministère des Pêches et des Océans
Ottawa (Ontario)
K1A OE6

M. R. Peet
Division de l'habitat du poisson
Ministère des Pêches et des Océans
Winnipeg (Manitoba)
R3T 2N6

B.R. Pelletier
Commission géologique du Canada
Énergie, Mines et Ressources
Ottawa (Ontario)
K1A OE8

P. Rump
Ministère de l'Environnement
Ottawa (Ontario)
K1A OE7

M. Ian Reid
Conseiller en politique
Coordination des politiques maritimes
Transports Canada
Ottawa (Ontario)
K1L ON7

Commandant D.M. Robinson
Quartier général de la Défense
nationale
Planification des politiques
Ottawa (Ontario)
K1A OK2

M. M.J. Ruel
Directeur général
Environnement du Nord
MAINC
Ottawa (Ontario)
K1A OH4

Gerald H. Seibert
Division de l'océanographie côtière
Laboratoire océanographique de
l'Atlantique
Institut d'océanographie de Bedford
Ministère des Pêches et des Océans
P.O. Box 1006
Dartmouth (Nouvelle-Écosse)
B2Y 4A2

M. John Shaw
Ministère des Pêches et des Océans
Centre canadien des eaux intérieures
P.O. Box 5050
Burlington (Ontario)
L7R 4A6

Brian D. Smiley
Section des données
océanographiques
Institut d'océanologie
Ministère des Pêches et des Océans
Patricia Bay, Box 6000
Sidney (Colombie-Britannique)
V8L 4B2

M. V. Solman
Ministère de l'Environnement
Ottawa (Ontario)
K1A OE7

Carol Stephenson
Chef des projets spéciaux
Garde côtière canadienne
Transports Canada
Ottawa (Ontario)
K1A ON7

M. A. Thériault
Chef de district
MAINC
Frobisher Bay (Territoires du Nord-
Ouest)
X0A 0H0

M. Bruce Waddell
Agent de projet
Direction des pipelines du Nord
Ottawa (Ontario)
K1A 0H4

E. Watt
MAINC
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)

M. L. Whitby
Ministère des Pêches et des Océans
Ottawa (Ontario)

M. K.B. Yuen
Chef, Direction générale de
l'information
et des sciences de la mer,
Affaires océaniques et aquatiques
Ministère des Pêches et des Océans
Ottawa (Ontario)
K1A OE6

Traduction

Jaypatee Akeeagok
Grise Fiord

Mikle Langenhan

Transcription

Bill Pudlow
Nethercut Associates

Media

Barbara Barde
Réalisatrice/Directrice
"North of 60°" Series
TV Ontario
Toronto (Ontario)

Mitchell Beer
Correspondant à Ottawa
News/North
(Globe & Mail)

Ian Darrah
Directeur adjoint
Canadian Geographic
488 Wilbrod Street
Ottawa (Ontario)
R1N 6M8

Joan Eddis-Topolski
Division de l'information, Programme
des Affaires du Nord
MAINC
Les Terrasses de la Chaudiere
Ottawa (Ontario)
K1A OH4

Doug Kirkaldy
Radio-Canada, Service des nouvelles
(Service du Nord)
P.O. Box 3200, Station C
Ottawa (Ontario)
K1Y 1E4

Marlene Orton
Ottawa Bureau
Canadian Press
1, O'Connor Street
Ottawa (Ontario)

Président des audiences publiques

M. Peter Jacobs
Vice-doyen
Faculté de l'aménagement
Université de Montréal
5620 avenue Darlington
Montréal (Québec)
H3T 2T1